



# Assemblée générale

*Documents officiels*

**28<sup>e</sup>** séance plénière  
Mardi 7 octobre 1997, à 15 heures  
New York

*Président* : M. Oudovenko ..... (Ukraine)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution prononcée par le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, S. E. M. Kilroy Genia, M. P.

**M. Genia** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Ma délégation est certaine que vous saurez mener à bien nos travaux.

Qu'il me soit également permis de saisir l'occasion pour exprimer ma plus sincère gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, de la Malaisie, pour la façon éclairée, énergique et remarquable dont il a conduit les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

Lors du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants du monde ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à défendre les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ils se sont engagés

à appuyer le rôle essentiel que l'Organisation joue dans le renforcement de la coopération internationale et du partenariat pour le développement ainsi que dans le renforcement de la confiance entre les pays et les peuples pour encourager la paix et la sécurité internationales.

Aucune institution humaine n'est parfaite, et l'ONU ne fait pas exception. Toutefois, l'ONU a passé l'épreuve du temps. Les défaillances de nos efforts collectifs appellent des réformes constructives et des mesures visant à renforcer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies, notre Organisation suprême.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours cru — et continue de croire — à l'utilité des Nations Unies, et elle tient à féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, de l'initiative audacieuse qu'il a prise en nous soumettant un ensemble de réformes dont l'objectif est de permettre à l'ONU de mieux faire face à la situation internationale changeante.

Dans ses propositions, le Secrétaire général souligne que les principaux objectifs de la réforme consistent non seulement à rendre l'ONU plus efficace mais également à améliorer son système d'intervention et sa cohésion opérationnelle grâce à des mesures novatrices en matière de gestion. La Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement ces objectifs de la réforme. Celle-ci doit aller dans le sens du renforcement du système des Nations Unies afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins et aspirations de ses

Membres. Il est clair pour nous qu'il faut passer des débats à l'adoption de mesures et de stratégies concrètes qui permettront à l'ONU de mieux agir et de mieux relever les défis de la mondialisation et de la modernisation à l'aube du siècle prochain.

Ces changements sont nécessaires pour renforcer la confiance de l'opinion publique dans l'ONU et pour améliorer la capacité de l'Organisation à établir des partenariats entre les gouvernements et la société civile. Ils permettront à l'ONU de répondre aux défis considérables que pose le développement économique à la communauté internationale ainsi qu'aux différends politiques et idéologiques qui divisent aujourd'hui les pays.

Les réformes proposées résultent essentiellement du besoin d'assurer la viabilité et la durabilité des activités de l'Organisation des Nations Unies. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a pleinement conscience des difficultés auxquelles se heurte l'ONU privée des ressources financières dont elle a besoin pour fonctionner, au point d'être au bord de la déconfiture. Nous ne pouvons laisser cette situation perdurer.

Nous nous félicitons du rôle que jouera l'ONU dans le développement, en élaborant des structures et des politiques qui renforceront les capacités techniques des pays en développement et amélioreront leur participation effective aux marchés internationaux, notamment leur accès au crédit et aux technologies de l'information.

S'agissant des priorités, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est gravement préoccupée du fait que plusieurs décisions et programmes entrepris par l'Organisation des Nations Unies dans des domaines aussi vitaux que la responsabilisation de la femme, la protection de l'enfance, la préservation de l'environnement mondial, l'élimination de la pauvreté et le développement durable n'ont pas été pleinement appliqués.

Il faut savoir que les réformes organisationnelles de l'ONU ne peuvent à elles seules garantir la prestation effective de services. L'ONU a besoin d'autre chose que d'innovations bureaucratiques et technocratiques. Elle a besoin de notre action concertée et il est donc impérieux qu'en tant que Membres, nous nous attachions à encourager le développement de partenariats véritables et prenions des mesures urgentes pour éliminer les obstacles et barrières qui subsistent entre pays développés et pays en développement.

Outre le rôle traditionnel joué par l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, cette instance internationale suprême doit être équipée et renforcée pour être en mesure d'élaborer des traités et des instruments internationaux et de promouvoir les pratiques et normes internationales afin d'assurer un développement économique équitable et la justice sociale pour tous les peuples. L'équité et la justice dans tous les domaines du développement doivent constituer notre objectif ultime.

Dans le cadre de ce processus de réforme, il nous semble utile de revoir les groupes régionaux dans le cadre des Nations Unies pour mieux refléter les réalités géopolitiques actuelles. À cet égard, nous appuyons l'appel lancé par la Nouvelle-Zélande et d'autres pays de la région du Pacifique Sud pour que ces pays soient inclus dans le Groupe Asie-Pacifique.

J'en viens maintenant à la question de la réforme du Conseil de sécurité, important organe de prise de décisions pour les questions de sécurité mondiale. En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appuie pleinement la déclaration adoptée par les ministres des pays membres du Mouvement des pays non alignés lors de la douzième Conférence ministérielle du Mouvement, qui s'est déroulée à New Delhi (Inde) en avril 1997 — récemment réaffirmée à New York, le 26 septembre 1997. La composition et le fonctionnement du Conseil de sécurité doivent refléter les changements survenus depuis qu'il a été créé, mais surtout les réalités géopolitiques et économiques actuelles.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité doivent être guidés par le principe de l'égalité souveraine des États et de la répartition géographique équitable. Le besoin de transparence et de démocratisation ainsi que l'obligation de rendre compte doivent être pris en considération dans les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité, notamment dans ses procédures de prise de décisions.

La réforme du Conseil de sécurité doit être globale et se fonder sur des valeurs universelles pour renforcer sa légitimité. Plus important encore, le nouveau Conseil de sécurité devra permettre une représentation équitable des pays en développement. En ce qui concerne les membres permanents, nous rappelons que nous appuyons l'admission du Japon et de l'Allemagne parmi les pays industrialisés ainsi qu'une représentation équitable des pays en développe

ment en tant que membres permanents supplémentaires, notamment ceux qui sont aptes à contribuer aux affaires mondiales.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée fait sienne l'opinion selon laquelle il ne doit pas y avoir de distinction en termes de privilèges accordés aux membres permanents, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit de veto. En d'autres termes, tous les membres permanents du nouveau Conseil de sécurité devraient jouir des mêmes privilèges de façon à maintenir l'équité et l'équilibre géopolitiques.

Il est certes piquant de noter au sein de l'Assemblée les positions contradictoires de certains de ses membres qui se présentent comme les champions et défenseurs des droits de l'homme tout en continuant de maintenir des situations de type colonial, qui rejettent une représentation démocratique authentique et nient aux peuples le droit de se gouverner conformément à leurs aspirations politiques.

Maintenant que le processus de décolonisation est achevé dans de nombreuses régions du monde — ce dont les Nations Unies peuvent s'enorgueillir — nous manquons à notre noble devoir si nous méconnaissions les préoccupations et les aspirations des peuples des 17 territoires non autonomes qui subsistent, certains dans le Pacifique Sud, et qui continuent de lutter pour accéder à leur autonomie politique, voire exercer leur droit à l'autodétermination. Étant donné l'importance qu'elle attache à la question, la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'inquiète profondément de voir que les récentes initiatives ayant trait au programme des Nations Unies sur la décolonisation ont gravement nui à l'aspect politique de ce programme et ont eu un impact négatif sur ce dernier. Nous espérons qu'il pourra être remédié rapidement, et à l'amiable, à cette anomalie.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite rappeler que beaucoup d'entre nous représentés ici n'auraient pas leur place dans cette instance si l'occasion ne leur avait pas été donnée d'exercer ce droit. Nous prions instamment cet organe d'adopter une approche plus stricte et plus agressive à l'égard de l'application du programme de décolonisation des Nations Unies. À la récente réunion du Forum du Pacifique Sud à Rarotonga (Îles Cook), les États membres du Forum du Pacifique Sud ont réaffirmé leur appui au processus de décolonisation.

Le Territoire non autonome de la Nouvelle-Calédonie continue d'intéresser grandement le Forum du Pacifique Sud, qui suit, au fil des ans, son évolution par rapport aux Accords de Matignon. Au début de cette année, nous avons mis sur pied, avec l'aide du Gouvernement français et des

autorités néo-calédoniennes, une mission ministérielle du Forum pour le Territoire. Nous notons avec plaisir que toutes les parties aux Accords de Matignon semblent satisfaites des progrès accomplis dans l'application des Accords. La Papouasie-Nouvelle-Guinée continue de reconnaître le droit du peuple néo-calédonien à l'autodétermination et invite toutes les parties du Territoire à persister dans leur volonté de trouver une solution négociée qui succéderait aux Accords de Matignon de 1988. Une telle solution doit tenir compte des souhaits de toutes les communautés, notamment les préoccupations relatives aux changements de la composition démographique de la Nouvelle-Calédonie.

La prospérité économique et l'évolution et les changements politiques dans la région de l'Asie-Pacifique continuent d'intéresser la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En sa qualité d'observateur spécial de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), nous avons été encouragés par les mesures prises par les dirigeants de l'ANASE pour amener les parties belligérantes du Cambodge à la table afin d'entamer d'urgence des négociations en vue d'instaurer la paix et la sécurité. Nous espérons que le peuple de cette ancienne civilisation reprendra le cours normal de sa vie dans un climat de paix et de sécurité.

Les difficultés que connaît actuellement la péninsule coréenne et les revendications territoriales controversées dans la mer de Chine méridionale continuent d'inquiéter mon gouvernement, car elles ont toutes un impact sur le maintien de la sécurité régionale et internationale, ainsi que sur les autres domaines de coopération.

Tout en ne sous-estimant pas l'importance et la valeur de nos relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, nous avons toutefois, à plusieurs reprises, engagé à la fois Beijing et Taipei à régler leurs différends fondamentaux dans le but de maintenir une coexistence amicale.

Compte tenu du climat international changeant, marqué par l'interdépendance mondiale, il est important que tous les États épris de paix déploient tous les efforts possibles pour limiter les zones d'hostilité qui pourraient gravement porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Les Nations Unies ont ici l'obligation d'aider à maintenir un climat mondial sûr, dans lequel la croissance économique et d'autres formes de développement pourront continuer de prospérer au bénéfice et pour le bien commun de tous les peuples du monde.

Dans les efforts qu'elle fait pour parvenir à la prospérité économique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a dû engager toutes ses entités économiques dans nos relations com-

merciales. Fidèles à l'obligation que nous avons d'assurer à notre peuple un avenir meilleur, nous entendons développer des relations économiques avec de nouveaux partenaires commerciaux qui se sont montrés prêts à apporter leur aide sans pour autant exiger que nous revenions sur divers aspects des relations de partenariat que nous entretenons avec d'autres pays.

C'est dans ce cadre que nous voyons en Taiwan une économie dynamique et un partenaire commercial sans compromettre le principe d'une seule Chine. Puisque Taiwan adhère à des organisations telles la Banque asiatique de développement, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation mondiale du commerce et le Forum du Pacifique Sud en tant que partenaire au dialogue, je ne vois aucune raison qui devrait nous empêcher de traiter directement avec Taiwan au plan économique et commercial.

Le monde a une fois de plus été le témoin du déraillement du processus de paix au Moyen-Orient. Nous lançons un appel aux dirigeants d'Israël et de la Palestine pour qu'ils coopèrent aux efforts que font les Nations Unies pour trouver une solution à l'amiable devant permettre d'éviter toute nouvelle violence et d'axer son attention sur le chemin qui mène à la paix. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement convaincue que les droits du peuple palestinien sur leur territoire et leur liberté d'établir leur propre gouvernement et leur propre identité sont les conditions essentielles à une paix durable.

Nous sommes encouragés par les signes positifs d'apaisement qui sont apparus au Rwanda, au Burundi et dans la République démocratique du Congo. Néanmoins, étant donné la tension qui règne dans cette région, nous invitons tous ceux qui en ont l'autorité, y compris tous les dirigeants dans cette région du monde, à oeuvrer au règlement pacifique de leurs différends afin de prévenir toute nouvelle effusion de sang. Dans ce contexte, nous sommes encouragés de voir que l'Organisation de l'unité africaine joue un rôle clef dans les efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Il est urgent de se pencher sur la crise qui sévit en Sierra Leone, et nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants de la junte militaire et appuyons les efforts qu'il ne cesse de déployer pour les inciter à respecter la primauté du droit et à ne rien ménager pour rétablir la démocratie dans ce pays.

Sur le front régional, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est en train de prendre une initiative importante en établissant un bureau régional de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique à Port Moresby.

Nous aimerions exprimer notre gratitude pour l'appui que les États membres du Forum du Pacifique Sud nous ont apporté dans les activités que nous menons pour établir ce centre. Le bureau de l'OCEAP a pour objectif de fournir une assistance dans le domaine du renforcement de la capacité des économies des 13 petits États insulaires en développement de notre région, en vue de nous préparer aux défis de la mondialisation et de la libéralisation. Nous sommes également reconnaissants au Programme des Nations Unies pour le développement pour l'appui qu'il nous a fourni.

Lors du récent sommet des chefs d'États du Forum du Pacifique Sud, les dirigeants ont réaffirmé notre attachement au maintien d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, conformément aux objectifs généraux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et nous réitérons notre appui à l'interdiction du mouvement transfrontière international de déchets radioactifs et d'autres déchets dangereux dans la région, et en particulier à la Convention de Vienne sur la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et le projet de convention sur le financement complémentaire.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la ratification par le Royaume-Uni des protocoles du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, connu sous le nom de Traité de Rarotonga. Nous espérons toujours que les États-Unis d'Amérique en feront autant dès que possible.

À la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons cherché et forgé de nouveaux accords, notamment sur nos relations avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous avons également appuyé la mise sur pied d'une convention internationale d'interdiction des mines antipersonnel et avons participé au processus d'Ottawa, qui s'est tenu dernièrement à Oslo. À l'instar d'autres membres de cet organe, la Papouasie-Nouvelle-Guinée prend les dispositions nécessaires pour devenir partie à ce traité historique lorsqu'il sera ouvert à la signature dans le courant de cette année.

Dans quelques mois nous allons inaugurer l'Année internationale de l'océan. Comme d'autres pays du Forum du Pacifique Sud, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a une affinité avec la mer qui ne saurait être exagérée. C'est en grande partie la source de nos moyens d'existence.

Nous demandons instamment à l'ONU de continuer à jouer un rôle majeur pour assurer une prise de conscience mondiale de l'utilisation durable, de la conservation et de la gestion des ressources marines. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de coordonner ses efforts pour mettre en oeuvre les mesures prioritaires adoptées pendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'environnement et le développement durable. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que la plupart des résultats de la session extraordinaire ne sortiront pas du domaine des historiens et des intellectuels, s'ils ne sont pas appliqués dans la pratique. Nous demandons instamment qu'une plus grande attention soit accordée aux préoccupations et aux besoins particuliers des petits pays insulaires en développement.

Une question écologique, qui revêt une grande importance et une grande pertinence pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les autres petits États insulaires dans la région du Pacifique Sud, concerne les conséquences des émissions de gaz à effet de serre, qui provoquent l'élévation du niveau des mers et des changements climatiques dans de nombreux pays membres, en particulier dans les pays de faible altitude.

Lors de la récente réunion du Forum du Pacifique Sud à Rarotonga, dans les Îles Cook, nous avons examiné cette question à titre prioritaire, et les pays du Forum ont exprimé leur profonde préoccupation quant à l'insuffisance des progrès faits par les pays qui sont responsables, dans une large mesure, des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que membre du Forum du Pacifique Sud, la Papouasie-Nouvelle-Guinée appelle tous les pays concernés à faire des efforts supplémentaires pour honorer les engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous demandons également instamment à toutes les parties à la Convention-cadre d'examiner pleinement le projet de protocole de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) pendant les négociations en cours, en particulier à la prochaine conférence de Kyoto, afin de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre au moyen d'un protocole contraignant ou d'un autre instrument juridique.

S'agissant de Bougainville, je voudrais assurer l'Assemblée que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme je l'ai déjà dit au début de l'année à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, reste pleinement attachée à une solution pacifique et durable de la crise. Il est parfaitement clair que le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, y compris la majorité des habitants de l'île de Bougainville,

veulent la paix et rechercheront une solution pacifique par tous les moyens possibles. Comme par le passé, nous continuerons de donner au peuple de l'île de Bougainville toutes les occasions de participer pleinement au processus de réconciliation.

Mon gouvernement est conscient des effets de la crise sur notre région, en particulier les effets des retombées sur nos voisins proches. Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier les pays voisins de notre région de leur assistance dans le processus de paix. Je voudrais remercier l'Australie, et en particulier la Nouvelle-Zélande, d'avoir contribué à promouvoir et à faciliter la tenue de la conférence de paix de tous les dirigeants de l'île de Bougainville qui a abouti à la signature de la Déclaration de Burnham au mois de juillet dernier. Une réunion de suivi — Burnham Talks II — entre les dirigeants de l'île de Bougainville et les représentants du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est actuellement en cours en Nouvelle-Zélande. Nous sommes optimistes et convaincus que nous pouvons résoudre la crise dans le cadre de la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour remercier, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, les gouvernements précédents et actuels des Îles Salomon et leur peuple de leur tolérance et de leur compréhension, notamment parce qu'ils ont dû subir tous les effets des retombées. Je tiens à les remercier d'avoir convenu avec nous de mettre en place — dans les 12 derniers mois — deux traités bilatéraux importants : le traité-cadre global qui guide nos relations bilatérales, et l'accord de base sur les frontières. Ces traités fixent les paramètres selon lesquels nos relations bilatérales sont menées, notamment les mécanismes juridiques de consultation et de dialogue relatifs à une gestion plus efficace de notre frontière commune, qui est essentielle pour contenir la crise de l'île de Bougainville, y compris les effets de ses retombées.

Mon gouvernement est également reconnaissant aux dirigeants du Forum du Pacifique Sud d'avoir reconnu que l'île de Bougainville fait intégralement partie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et d'avoir reconnu les efforts de paix concernant Bougainville, déployés par toutes les parties à la crise, y compris les habitants de l'île de Bougainville et leurs dirigeants, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Gouvernements des Îles Salomon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Pour terminer, qu'il me soit permis de me faire l'écho de ce que d'autres orateurs ont dit avant moi. Alors que nous préparons l'avènement du prochain millénaire, enga-

geons-nous à construire de véritables partenariats dans le domaine du développement, qui assureront un environnement sûr aux générations présentes et à venir.

Nous ne nous attendons pas à des assurances et nous n'en espérons pas, mais nous chercherons activement des garanties. Nous ne voulons pas d'aumône et nous n'en demanderons pas; cependant nous demandons l'équité et une plus grande participation afin d'encourager et de développer des possibilités pour nos peuples.

Ce n'est que par la mise au point de véritables partenariats et le renforcement de l'équité et de la justice dans le commerce et les investissements mondiaux que nous pouvons améliorer les conditions socioéconomiques de nos peuples, assurer leur prospérité et garantir la sécurité de notre environnement mondial, sans laquelle il n'y a aucun espoir de parvenir à une paix durable dans nos sociétés, aujourd'hui et à l'avenir. Ce n'est que lorsque cette paix sera réalisée que nous pourrons véritablement dire que nous nous sommes acquittés de nos obligations, dans l'intérêt et le bien commun de l'humanité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre, Secrétaire général de la présidence de la Mauritanie, S. E. M. Ahmed Ould Minnih.

**M. Ould Minnih** (Mauritanie) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, au moment où je prends la parole, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que votre grande expérience et votre sagesse contribueront à la réussite de la présente session. Je puis vous assurer de la coopération de la délégation de la République islamique de Mauritanie afin d'aboutir aux résultats escomptés.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude et notre considération à votre prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, pour les efforts soutenus entrepris et les résultats positifs obtenus au cours de sa présidence de la session précédente.

J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer depuis son accession à ses hautes fonctions, pour la promotion du caractère universel de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement de sa crédibilité et de sa capacité à assumer les responsabilités qui sont les siennes, et ce, malgré une conjoncture internationale difficile.

Dans ce cadre, je voudrais saluer la dernière initiative du Secrétaire général consistant à présenter un projet de réforme comportant un ensemble de dispositions de nature à améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies.

Sans doute que l'étude approfondie de ce projet contribuera à faciliter son adoption par l'ensemble des membres de la communauté internationale.

Si la fin de la guerre froide a créé un climat propice à l'émergence d'une ère nouvelle de dialogue et de coopération au plan politique international, l'amélioration des conditions économiques des pays en développement reste toutefois une nécessité urgente.

En effet, au moment où la tendance à la mondialisation et à la libéralisation du commerce international se confirme, les pays en développement sont confrontés à une série d'obstacles tels que le ralentissement de la croissance, la chute des revenus à l'exportation, la baisse du volume des investissements et la diminution de l'aide publique au développement, qui sont susceptibles de les empêcher d'intégrer l'économie mondiale et de les marginaliser davantage si la communauté internationale ne se mobilise pas rapidement pour leur apporter une aide adéquate et concrète afin de relever ces défis.

D'autre part, le phénomène de l'accroissement du volume de la dette constitue lui aussi un obstacle supplémentaire face aux efforts de développement économique et social entrepris par ces pays au profit de leurs peuples.

À cet égard, le rapport de la Banque mondiale pour l'année 1996 relève que le fardeau de la dette a atteint, dans bon nombre de pays parmi les moins avancés, un niveau tel qu'il leur est "pratiquement impossible de poursuivre les réformes économiques qui revêtent une importance capitale"; et que cette situation s'aggrave davantage encore par le fait que l'aide publique au développement, qui est de nature à atténuer les effets de l'endettement, a atteint en 1996 son niveau le plus bas en valeur réelle sur une période de 23 ans.

Les stratégies arrêtées au plan international ne semblent pas avoir réussi de manière suffisante à alléger le fardeau de la dette dans les pays en développement, d'où la nécessité de recourir à des solutions plus efficaces, telles

que l'accroissement de l'aide publique au développement de telle sorte qu'elle puisse assurer le financement des priorités de ces pays en matière de développement.

Malgré la précarité de la situation économique internationale, des progrès ont été réalisés dans divers domaines grâce aux efforts des Nations Unies visant à promouvoir la coopération internationale et à définir des politiques et stratégies à même de faire face aux défis économiques et sociaux et aux défis de l'environnement auxquels notre monde est confronté aujourd'hui. C'est ainsi que plusieurs réunions et conférences internationales d'importance ont été organisées au cours des cinq dernières années sous l'égide des Nations Unies, réunions et conférences à l'issue desquelles nombre de décisions et engagements ont été pris sur les principales questions de développement, et qui visaient à promouvoir la coopération et la coordination internationale en matière de développement.

Il s'agit notamment du Sommet mondial pour l'enfance de New York; du Sommet Planète Terre de Rio de Janeiro; de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne; de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire; du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague; de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing; du Sommet mondial sur l'alimentation organisé à Rome; de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) tenue à Istanbul ou encore de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 qui a eu lieu à New York au mois de juin dernier.

Ces initiatives sont l'expression de la volonté de l'Organisation des Nations Unies de prendre en compte les préoccupations et les soucis de la communauté internationale, s'agissant notamment des questions de développement dans leur diversité. Les Nations Unies devront, à cet égard, continuer à agir dans cette voie et oeuvrer à l'application des décisions adoptées dans ce cadre.

Sous la clairvoyante direction du Président de la République S. E. M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, la République islamique de Mauritanie a parachevé la mise en place de ses institutions constitutionnelles dans le cadre d'un processus démocratique commencé, il y a déjà 11 ans, et qui leur permet de fonctionner normalement, dans un environnement caractérisé par le multipartisme et le règne de l'état de droit, si bien que mon pays peut s'enorgueillir de ne compter aucun prisonnier politique.

Les libertés fondamentales, telles la liberté d'expression, le multipartisme et les libertés syndicales sont garanties et exercées à travers l'existence de 20 partis politiques et d'un grand nombre d'organisations et de centrales syndicales qui agissent en toute liberté. Tout comme il existe des dizaines de journaux et revues qui reflètent les diverses sensibilités politiques et intellectuelles.

D'autre part, et conformément aux dispositions de la Constitution, les deux chambres du parlement ont été renouvelées, et pour la deuxième fois, les élections présidentielles prévues le 12 décembre prochain, se préparent dans un climat de liberté, de paix et de stabilité.

Parallèlement au processus démocratique et conformément à ce qu'a dit le Président de la République, S. E. M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya :

«Nous aspirons à bâtir une société moderne qui puisse accompagner le monde dans sa marche et assimiler les données scientifiques et technologiques; une société consciente des défis de notre époque et qui oeuvre à les relever.»

une stratégie globale qui vise à relever le niveau de développement économique et social de notre peuple et à consolider la démocratie a été mise en oeuvre.

Dans ce cadre, la promotion de la femme et la lutte contre l'analphabétisme sont inscrites en bonne place dans nos programmes de développement. Des efforts soutenus sont également déployés pour permettre au plus grand nombre de citoyens d'accéder à l'éducation, à l'emploi et à la santé, leur garantissant ainsi une vie meilleure. À cet égard, les résultats obtenus sont satisfaisants. En effet, le taux de scolarisation a atteint 86 % et la couverture sanitaire des populations a été étendue de manière sensible en vue d'atteindre l'objectif défini par l'Organisation mondiale de la santé visant à assurer "la santé pour tous en l'an 2000." Des réseaux d'adduction d'eau potable ont été réalisés dans plusieurs régions, tout comme l'électrification des principales villes du pays.

Dans le cadre de la réalisation d'un vaste programme tendant à désenclaver les villes de l'intérieur, plusieurs routes nouvelles ont été construites et un réseau moderne de télécommunications couvre désormais l'ensemble du pays.

Ces importantes réalisations sont l'expression de notre ferme volonté de combattre le sous-développement sous toutes ses formes, comptant d'abord sur nos moyens pro-

pres, et ensuite sur le soutien de nos partenaires au développement.

C'est le lieu d'exprimer ici nos remerciements et notre reconnaissance à tous les pays frères et amis, aux organisations et institutions internationales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales pour leur soutien aux efforts de notre pays dans ce domaine.

L'une des caractéristiques positives des relations internationales aujourd'hui et qui a abouti à la consolidation de la démocratie et au respect des droits de l'homme dans plusieurs régions du monde, est celle liée aux efforts entrepris par la communauté internationale en vue de consolider des principes fondamentaux tels la transparence, le caractère représentatif du pouvoir, la primauté du droit et l'indépendance de la justice.

Si par ailleurs, nous pouvons être satisfaits des progrès sensibles réalisés dans ce domaine, nous ne devons pas perdre de vue que la démocratie ne saurait se limiter au seul cadre étroit propre à chaque pays; elle doit en effet s'étendre aux relations entre nations. À cet égard, nous accordons un intérêt tout particulier aux efforts entrepris par le Groupe de travail issu de l'Assemblée générale des Nations Unies, chargé d'étudier la question de la représentation équitable au sein du Conseil de sécurité et de son élargissement. Nous espérons également que ces efforts aboutiront à introduire plus de transparence dans les prises de décision du Conseil de sécurité et à améliorer ses méthodes de travail.

Sur un autre plan, il convient d'adopter une nouvelle forme de diplomatie préventive capable de prévenir les conflits et les tragédies humaines qui en découlent tels ceux dont nous avons été les témoins il n'y a pas si longtemps, ou ceux que nous observons aujourd'hui, sans être capables d'y mettre fin ou de leur trouver des solutions.

La République islamique de Mauritanie exprime sa profonde préoccupation devant les difficultés que connaît le processus de paix et les développements négatifs que connaît la région du Moyen-Orient et qui se sont manifestés à travers le non-respect des accords conclus et des engagements pris conformément au calendrier arrêté.

Mon pays estime par ailleurs qu'aucune paix juste et durable ne saurait se réaliser au Moyen-Orient tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires palestiniens occupés y compris Al Qods, ainsi que du Golan syrien et du Sud-Liban et que le peuple palestinien ne recouvre son droit à créer un État indépendant sur son territoire.

Mon pays demande également que les dispositions nécessaires soient prises en vue de la reprise des négociations de paix entre toutes les parties concernées, dans tous les volets, convaincu que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et le principe de l'échange «de terres contre la paix» demeurent la base d'une paix juste globale et définitive. Mon pays demande aussi aux deux parrains du processus de paix de redoubler d'efforts pour que l'occasion de voir la paix se réaliser ne soit pas perdue et afin que les espoirs de voir émerger une nouvelle ère de coopération et de concorde où les potentialités de la région seraient consacrées au profit de son développement économique et de sa promotion sociale, ne se dissipent.

Dans ce contexte, mon pays demande la levée de l'embargo imposé au peuple palestinien et invite la communauté internationale à mobiliser les ressources nécessaires au financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) afin qu'elle puisse s'acquitter des tâches qui sont les siennes.

S'agissant du Golfe, les retombées de la guerre continuent de faire obstacle à la normalisation de la situation dans cette région.

La République islamique de Mauritanie, tout en réaffirmant son attachement à la légalité internationale et son engagement à respecter ses principes, renouvelle son refus de toute atteinte à l'indépendance du Koweït, à son intégrité territoriale et à la sécurité de ses citoyens, et demande qu'une solution rapide soit trouvée à la question des prisonniers koweïtiens.

Elle réaffirme également sa position constante qui consiste à rejeter toute mesure menaçant l'unité de l'Iraq et l'intégrité de son territoire et demande la levée de l'embargo qui frappe le peuple iraquien, en vue de mettre fin à ses souffrances, espérant que l'application de la résolution portant sur «le pétrole contre la nourriture» pourra y contribuer.

Concernant la même région, nous réitérons notre soutien à l'État des Émirats arabes unis en vue de recouvrer sa souveraineté sur les îles de Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa.

Au Maghreb arabe, la République islamique de Mauritanie agit en coopération avec ses autres frères, en vue d'atteindre les objectifs à la réalisation desquels aspirent les États de l'Union du Maghreb arabe.



Au sujet du Sahara occidental, mon pays a accueilli avec satisfaction l'accord conclu le mardi 16 septembre dernier à Houston, aux États-Unis d'Amérique, sous les auspices de M. James A. Baker III, Envoyé personnel du Secrétaire général, et portant sur les principales questions qui entravaient la mise en oeuvre du plan de règlement du conflit du Sahara occidental élaboré par l'Organisation des Nations Unies en coordination avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La République islamique de Mauritanie tient à réaffirmer sa disponibilité à faire tout ce qui est en son pouvoir en vue de favoriser la mise en oeuvre du plan de règlement de ce conflit.

Nous demandons par ailleurs la levée de l'embargo qui frappe la Jamahiriyah arabe libyenne, et espérons que les efforts de la Ligue des États arabes et de l'OUA visant à trouver une solution pacifique basée sur les principes du droit international en vue de mettre fin à cette situation qui porte préjudice au peuple libyen et à tous les autres peuples maghrébins, seront accueillis favorablement.

S'agissant de l'Afrique, nous espérons que la réunion ministérielle que le Conseil de sécurité a consacrée, il y a deux semaines, à l'examen de la situation en Afrique contribuera à trouver les solutions appropriées aux problèmes du continent.

Mon pays tient par ailleurs à réaffirmer son attachement aux principes de la concertation, du dialogue et de la négociation en tant que seuls moyens à même de venir à bout des crises et des conflits, et à éteindre les foyers de tensions qui existent dans plusieurs régions du continent. Dans cet esprit, mon pays renouvelle son appui aux efforts visant à redynamiser l'organe central de l'OUA chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique.

Pour ce qui est de la République islamique fédérale des Comores, mon pays espère que les efforts entrepris par la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine contribueront au règlement de la crise dans ce pays. Nous espérons également qu'en Somalie, les parties concernées recourront au dialogue constructif pour arriver à une solution garantissant la concorde et la stabilité. S'agissant de la République du Congo, mon pays espère qu'une solution pacifique de nature à faire revenir la sécurité et la stabilité sera trouvée.

Nous espérons également que la situation en Sierra Leone reprendra son cours normal en conformité avec la légalité internationale.

L'Organisation des Nations Unies est appelée, aujourd'hui plus que jamais, à réagir avec plus de rigueur quant aux problèmes urgents qui se posent à la communauté internationale.

La fin de la guerre froide et la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance de la coordination et de la concertation sont autant de facteurs positifs permettant de donner l'élan nécessaire à notre Organisation en vue de lui permettre de relever les défis et de jeter les bases d'un ordre international nouveau fondé sur les principes de justice et de solidarité et qui garantisse la préservation de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nul doute aussi que la prise de conscience de l'ampleur des défis et la conjugaison de nos efforts en vue de les relever constitueront le meilleur moyen de faire renaître l'espoir de nous rapprocher davantage de l'idéal consacré à l'occasion des cérémonies commémoratives du cinquantième anniversaire de la création de notre Organisation : «Nous peuples des Nations Unies, unis pour un monde meilleur».

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Haile Weldensae.

**M. Weldensae** (Érythrée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. L'Érythrée s'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour louer vos compétences. Vous présidez une Assemblée qui restera dans les mémoires pour avoir su concentrer son attention non seulement sur les questions internationales brûlantes, mais également sur la réforme de l'Organisation. Tout en vous présentant tous nos vœux de succès dans la conduite de nos travaux, je tiens à vous assurer que l'appui et la coopération de la délégation érythréenne vous sont acquis.

Je saisis également l'occasion pour rendre hommage au Représentant permanent de la Malaisie, S. E. l'Ambassadeur Razali, pour la manière dont il a conduit les travaux de la cinquante et unième session, et pour le remercier des ambitieuses mesures qu'il a proposées pour rénover le Conseil de sécurité.

De même, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au nouveau Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan, pour la manière efficace et dynamique dont il s'acquitte de ses tâches.

Nous sommes réunis à un moment critique de l'histoire. Après presque 50 ans, les nuages obscurs et menaçants d'un conflit mondial ne font plus planer leur ombre funeste à l'horizon. Ces jours sombres sont révolus. Au cours des dernières années, nous avons réalisé des progrès énormes pour léguer aux générations futures un monde plus sûr.

La voie vers le désarmement est devenue plus aisée depuis la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par 146 dirigeants du monde en 1996. Le monde a également redoublé d'efforts en vue d'éliminer les mines terrestres antipersonnel. Et, plus important encore, tout semble indiquer qu'un grand changement se fait jour dans les valeurs, les comportements et les perceptions, qui devrait permettre de promouvoir les relations de coopération entre les États du monde et d'ouvrir de nouvelles perspectives propices à l'adoption de politiques communes pour résoudre des problèmes communs.

En vérité, nous devrions également nous rappeler que des conflits anciens et nouveaux continuent d'affliger le monde. Ainsi, des phénomènes déstabilisateurs, tels que la marginalisation des nations et des peuples, la criminalité transnationale, le recours à la menace ou à l'emploi de la violence en tant qu'instruments de politique nationale, continuent de hanter notre planète. En outre, les conflits anciens et nouveaux en Europe, en Asie et en Afrique semblent menacer, voire annuler les acquis obtenus ces dernières années dans le monde entier. Il faut espérer qu'il ne s'agit là que de l'exception et non de la règle et que ces reliques du passé seront éliminées dans un avenir proche. À cet égard, il est encourageant de noter que le Conseil de sécurité a tenu pendant la deuxième semaine de l'Assemblée générale une réunion ministérielle sans précédent pour examiner la situation de la sécurité en Afrique. Cela encouragera l'ONU à jouer un rôle plus constructif et plus crédible à l'appui des initiatives régionales destinées à résoudre des conflits régionaux.

Ainsi, et pour la première fois peut-être, la possibilité s'offre de procéder ensemble et de manière réaliste et critique à une réévaluation de notre participation aux affaires mondiales et à parvenir à un accord sur le rôle de l'ONU. Les Membres de l'ONU, anciens et nouveaux, doivent saluer l'occasion qui leur est offerte de manifester leur volonté de s'attaquer à ces nouveaux problèmes mondiaux et de ne rien ménager pour donner à l'ONU les moyens de devenir une force vigoureuse et pertinente dans les relations internationales.

Au cours des dernières années, des demandes persistantes se sont fait entendre en vue de changer la structure et

la mission de l'ONU. Le besoin de réforme existe incontestablement. Le fait que l'Organisation reste aujourd'hui pour l'essentiel telle qu'elle a été créée il y a plus de 50 ans à San Francisco en est certainement la principale raison. Le nombre de ses Membres a plus que triplé depuis lors, et pas moins de 24 d'entre eux ont accédé à ce statut depuis 1990. Toutefois, sa structure demeure essentiellement la même. De plus, les problèmes auxquels le monde est actuellement confronté sont si radicalement différents qu'il est indispensable de réorganiser les priorités de sa mission.

Même s'il est vrai que différents États ou groupes d'États peuvent avoir des conceptions différentes sur les changements à apporter, voici les points les plus importants qui, de l'avis de ma délégation, devraient être pris en considération si l'on veut que ces changements soient constructifs et crédibles.

Premièrement, le monde se heurte à deux grands défis : le développement et la sécurité, qui, bien sûr, sont interdépendants. Il est évident que le développement n'est possible que si la paix règne. Pourtant, sans un développement qui permette d'améliorer la vie des populations, il sera extrêmement difficile d'assurer la paix. Nous devons nous attaquer de front à ces deux problèmes, et toutes les mesures devraient être prises en vue de les régler. Jusqu'ici, l'accent a été mis sur la sécurité au détriment du développement, ce qui a eu des conséquences catastrophiques. Étant donné que la raison de cette disparité, c'est-à-dire la guerre froide, n'existe plus, il devrait être plus facile de tenir davantage compte du développement. Cependant, dernièrement, l'accent a davantage été mis sur les aspects politiques que sur les aspects économiques du développement, c'est-à-dire sur la démocratie et les droits de l'homme. Il est vrai que de nombreux peuples du monde réclament à cor et à cri le droit de s'affranchir des dictatures et de participer réellement à la prise de décisions qui influent sur leur vie, et que leurs efforts doivent être vigoureusement appuyés. Toutefois, force est de reconnaître que la notion de droits de l'homme et de démocratie est remise en question, et qu'à cet égard les interprétations varient. En tout état de cause, le succès de toute initiative d'appliquer les normes de la démocratie et des droits de l'homme, quelle qu'en soit la définition, dépend de la façon dont on s'attaquera aux causes profondes du sous-développement et de la pauvreté. Toute réforme de l'ONU devrait donc donner à l'Organisation les moyens de promouvoir plus énergiquement encore une croissance économique durable dans les pays en développement. C'est là le seul moyen d'améliorer la gestion des affaires publiques, ce qui suppose la démocratie, le respect des droits de l'homme et la stabilité, et de lutter

contre les conflits qui surgissent à l'intérieur d'États ou entre États.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies appartient à tous ses Membres. Ainsi, la participation accrue de tous à ses activités est un droit qui doit s'exercer pour nous protéger contre l'usage arbitraire de ses pouvoirs et fonctions. Une telle évolution renforcerait infiniment son efficacité en tant que garante de la paix. Il est difficile d'envisager sérieusement une Organisation universelle dont les principales décisions que prendrait un petit nombre d'États soient contraignantes pour le reste du monde. En effet, il n'est plus acceptable pour le reste du monde qu'un petit nombre d'États, même après l'augmentation envisagée du nombre de membres au sein des principaux organes de décision, puissent, au nom de la paix et de la sécurité internationales, dicter l'ordre du jour de l'ONU ou imposer un système de conduite internationale. Il est en fait triste de noter que ces mêmes pays qui font de la démocratie une condition de leur politique étrangère se montrent inflexibles lorsqu'il s'agit de maintenir un club d'États élitiste au sein du Conseil de sécurité.

En tout état de cause, quel qu'il soit, le futur système doit s'écarter des doctrines et des principes de la guerre froide et mettre également l'accent sur la justice sociale. La paix et la justice sont étroitement liées et ne peuvent s'exclure l'une l'autre. Plus rien ne justifie donc que se perpétue une représentation inéquitable dans les principaux organes de l'Organisation et que, de façon antidémocratique, les États soient privés de la possibilité de participer à la prise de décisions susceptibles d'avoir une incidence sur leur destinée et sur le bien-être de leurs peuples. L'Organisation risque de perdre sa spécificité si elle ne tient pas compte des besoins et aspirations de la plupart de ses Membres et si elle n'instaure pas la confiance entre eux — grands et petits, riches et pauvres, forts et faibles. Elle ne peut instaurer cette confiance mutuelle que si elle veille attentivement à l'acceptation et à la mise en oeuvre par tous ses Membres des principes et normes démocratiques.

Troisièmement, nous vivons une époque de décentralisation. C'est pourquoi, dans toute la mesure du possible, les Nations Unies doivent établir les modalités appropriées pour permettre aux organisations régionales d'assumer les tâches qu'elles seront mieux à même d'exercer. À cette fin, l'Assemblée générale doit prendre les mesures nécessaires pour permettre aux organisations régionales, voire sous-régionales, de jouer un rôle pertinent sans pour autant que l'ONU perde son statut directionnel ou ne retire son appui.

Quatrièmement, l'urgence des réformes est reconnue, mais il serait dommageable d'adopter à la hâte des décisions dont nous pourrions regretter les retombées. Ceux qui critiquent le droit de veto des cinq membres permanents du Conseil de sécurité seraient bien avisés de prendre le temps nécessaire et de permettre aux autres de prendre le temps nécessaire pour étudier ces questions avant toute décision finale sur des sujets aussi lourds de conséquences.

Depuis son accession à l'indépendance, en 1993, l'Érythrée s'est engagée dans la voie de l'édification nationale, de la reconstruction et du renouveau. Dans cette entreprise nous nous sommes inspirés des idées permanentes de notre lutte, à savoir la justice, l'équité, les droits de l'homme et l'égalité des chances pour tous, y compris, entre autres, des groupes jusqu'ici marginalisés.

Au cours des six dernières années — car nous avons libéré notre pays deux ans avant notre déclaration officielle d'indépendance — nous avons pris les mesures nécessaires pour instaurer un régime de paix et de stabilité dans une région du monde où ces deux notions avaient été absentes pendant plusieurs dizaines d'années, pour consolider notre tradition profondément démocratique de lutte en adoptant une constitution et en organisant nos premières élections régionales démocratiques, pour créer une structure d'État et de gouvernement axée sur le développement, pour établir une société exempte de corruption; pour construire des écoles et des installations sanitaires dans la plupart des régions de notre pays, pour formuler une politique économique et financière à même de stimuler l'investissement. Tout cela a engendré dans notre pays des possibilités toujours plus grandes. Cette politique a produit de bons résultats économiques et sociaux qui nous ont permis d'envisager l'avenir avec espoir et optimisme.

Dans le domaine de nos relations étrangères, nous nous sommes fondés sur deux principes essentiels. Le premier est notre profonde conviction qu'avec de la bonne volonté tout peut être solutionné par la voie de négociations pacifiques sans recourir à la violence. Un corollaire naturel de cette conviction est la certitude que tous les États, quelles que soient leurs orientations idéologiques, peuvent coexister dans la paix. Ce principe sous-tend la politique étrangère de l'Érythrée et a guidé ses relations avec tous les pays des deux régions — la mer Rouge et la Corne de l'Afrique — où notre pays est situé.

Cela nous a permis d'établir des liens exemplaires d'étroite amitié avec l'Éthiopie, naguère notre adversaire.

Ces relations de proximité et d'amitié se sont largement traduites au cours des quatre dernières années par la coordination d'activités sur les plans politique, économique et social. Elles ont également contribué à désamorcer tout différend et à parvenir à un accord mutuel pour régler le conflit entre notre pays et la République du Yémen au sujet de l'archipel érythréen de Hanish-Zukar, dans la mer Rouge, par les moyens pacifiques d'arbitrage. L'État de l'Érythrée a maintes fois affirmé son adhésion à l'Accord de principes du 21 mai 1996 et s'est engagé à respecter les décisions du Tribunal d'arbitrage. Étant donné que l'une et l'autre parties ont accepté de se plier à la décision du tribunal d'arbitrage, mon gouvernement estime que ce différend est d'ores et déjà réglé.

Malheureusement, bien que dotés des meilleures intentions et de la meilleure volonté du monde, nous n'avons pu éviter d'avoir des relations difficiles avec notre autre voisin, le Soudan, qui applique une politique de mauvais voisinage, qui est brouillé avec presque tous ses voisins et avec d'autres pays plus éloignés et qui, en raison de sa pratique déclarée d'exportation du terrorisme, est devenu un paria international.

Le second pilier de la politique étrangère érythréenne est son attachement indéfectible à la justice et à l'équité. Cette politique procède de l'expérience vécue par l'Érythrée à travers les horreurs de l'agression et de la colonisation au plus fort de la guerre froide. Nos appels lancés alors aux Nations Unies et à la communauté internationale étaient restés lettre morte. C'est pourquoi nous sommes convaincus que rien ne peut remplacer la justice et l'équité pour assurer le maintien de la paix dans le monde. Ces principes ont également influé sur notre recherche de l'amitié et de la coopération avec nos voisins ainsi qu'avec d'autres États. Ils ont de même soutenu nos efforts pour instaurer la paix et la stabilité dans notre région, mettre rapidement un terme au conflit fratricide en Somalie, trouver une solution juste et équitable au conflit soudanais et développer des relations économiques, commerciales et politiques avec les pays de la région.

Le conflit qui ravage le Soudan depuis près de 20 ans doit prendre fin. L'absence de paix dans ce pays a eu de graves conséquences chez la plupart de ses voisins. C'est pourquoi il est de leur intérêt de rechercher une paix, une sécurité et une stabilité durables au Soudan.

À cette fin, les voisins du Soudan qui sont membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) se sont efforcés, collectivement et individuelle-

ment, au cours des sept dernières années, de promouvoir un processus de paix intersoudanais. L'intérêt premier des membres de l'IGAD est de promouvoir l'avènement de la paix au Soudan. Tous ont préconisé et encouragé le dialogue, le compromis et la tolérance. Ils se sont montrés convaincus que la paix pouvait être instaurée sur la base de la Déclaration de principes formulée par l'IGAD après un examen sérieux de la situation objective prévalant dans le pays. Il est regrettable que jusqu'au mois dernier, le régime soudanais ait tout fait pour faire capoter un processus de paix qu'il avait lui-même volontairement accepté. Il a désormais accepté la Déclaration de principes. Et nous espérons qu'il respectera ses engagements et appliquera les dispositions de cette Déclaration. Ce n'est que s'il agit de la sorte, et qu'alors seulement, que notre initiative pourra connaître une issue heureuse et que pourra s'ouvrir une ère de paix et de stabilité au Soudan.

Je souhaite également mentionner les efforts faits par l'Autorité intergouvernementale de développement (IGAD) en ce qui concerne la situation tragique que continue de connaître la Somalie. On se souviendra que les membres de l'IGAD, tant collectivement qu'individuellement, se sont déclarés profondément préoccupés de constater que cette grave situation perdure depuis de nombreuses années, et qu'aucune solution viable n'a encore été trouvée. De nombreuses tentatives faites pour ramener les parties au conflit à la table des négociations ont échoué. Lorsqu'elles ont réussi, aucun accord n'a pu être conclu. Et lorsqu'il a été possible de parvenir à des accords, ceux-ci ont été violés peu de temps après leur conclusion.

À l'échelle internationale, mon pays est fermement convaincu que la coopération internationale revêt une importance vitale. Pour assurer un développement durable, l'Érythrée s'est employée à promouvoir l'intégration régionale et la coopération internationale, pleinement consciente qu'elle est de l'importance du partenariat dans le développement. L'Érythrée considère qu'un tel partenariat ne saurait se forger que si l'indépendance des choix, la reconnaissance de l'égalité et du respect mutuel sont garantis.

En Érythrée, nous sommes convaincus que le monde tirerait avantage d'une Organisation des Nations Unies forte, utile et dynamique. Aussi contribuerons-nous, dans la mesure de nos modestes moyens, à la création des conditions nécessaires qui en feront une force réelle, capable de garantir la paix et la sécurité internationales, lesquelles, dans une large mesure, déterminent le développement, tout en étant des conditions préalables indispensables.

Nous avons pris note avec un grand intérêt des propositions du Secrétaire général pour la réforme, et nous l'en félicitons. Nous étudions ces dernières avec soin. Nous souscrivons pleinement aux valeurs et principes qui sous-tendent les objectifs de réforme, tels qu'ils ont été énoncés par le Secrétaire général au cours de son intervention devant l'Assemblée générale, au cours de la présente session, et en particulier, pour ce qui est de la mention qu'il a faite de nouveaux schémas de coopération.

Je tiens aujourd'hui à assurer l'Assemblée générale de notre engagement envers l'Organisation des Nations Unies (ONU), ses nouveaux principes et objectifs et sa vision d'un monde nouveau, de même qu'envers sa sincère détermination à promouvoir une paix et un développement réels, ainsi qu'à défendre la cause des États petits et faibles et des peuples vulnérables. On pourrait croire qu'une nation comme l'Érythrée — qui a été systématiquement trahie par l'ONU au cours des quatre dernières décennies, pourrait réfléchir à deux fois avant de s'engager envers l'Organisation. Cependant, nous avons toujours pensé que le message de l'ONU n'avait rien de contestable, et nous y avons toujours souscrit, même dans nos heures de lutte. On ne saurait tenir le message de l'ONU responsable du manque de perspicacité de ses messagers. Nous lançons un appel urgent à ceux qui partagent nos sentiments pour qu'ils s'associent à nous, afin de donner à l'Organisation le soutien sincère qu'elle mérite et dont elle a besoin pour être aussi efficace que nous le souhaitons.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*): Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. M. Alpian R. O. Allen.

**M. Allen** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*interprétation de l'anglais*): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à l'unanimité au poste qui est le vôtre. Il ne fait aucun doute que sous votre direction, la présente session de l'Assemblée générale sera en mesure de traiter comme il conviendra les questions figurant à son ordre du jour.

S. E. M. Razali Ismail mérite également d'être salué, pour la justesse et l'efficacité avec laquelle il a conduit les travaux de la session qui vient de se terminer.

Ma délégation saisit cette occasion pour adresser ses chaleureuses félicitations à notre nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui assume aujourd'hui des responsabilités si élevées et si nobles. Il apportera sans nul doute une nouvelle clairvoyance aux efforts déployés pour mener à

bien les tâches herculéennes de l'Organisation et pour résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée.

En dépit des nombreuses réalisations de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il reste beaucoup à faire. Le monde est toujours en proie à la pauvreté, et à toutes sortes de maladies — dont certaines vont jusqu'à défier la médecine —, ainsi qu'au terrorisme, aux conflits régionaux, et à la menace des drogues. Il ne pourra y avoir de paix et de sécurité véritables tant que des millions de personnes iront se coucher le ventre vide. Il ne pourra être question de bien-être tant que le riche tournera le dos au pauvre et continuera de le traiter comme un élément statistique. Il semble qu'en certains endroits du monde, l'obligation morale de venir en aide aux plus démunis que soi ait été complètement abandonnée.

Saint-Vincent-et-les Grenadines demeurent un pays paisible, qui chérit ses institutions démocratiques aujourd'hui encore intactes. Récemment, notre système judiciaire, dont l'intégrité est reconnue par tous depuis longtemps, a été soumis à un examen minutieux qui visait à le discréditer. Les résultats de ce test ont pourtant révélé qu'il jouissait d'une bonne santé. Cette période douloureuse de notre histoire nous a appris de nombreuses leçons. Nous savons que parmi nos amis, il en est qui nous sourient tout en complotant pour nous poignarder dans le dos. Aujourd'hui, on peut dire que la force ne prime plus le droit, et qu'une petite nation comme la nôtre peut avoir les ressources nécessaires pour résister à des attaques, quant bien même elles proviendraient de ceux qui seraient dotés d'une puissance inégalée.

Les difficultés de notre industrie bananière continuent de s'aggraver. Et les pronostics sont très sombres. La décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) nous a consternés et nous a laissé désemparés. Le principe selon lequel tout homme est tenu de veiller sur son frère a été bafoué. Allons-nous survivre? Nos appels à l'aide seront-ils ignorés? Qu'en est-il de nos voisins? Sont-ils devenus sourds, et insensibles? J'en ai maintenant la conviction. L'argent et l'avidité ont été élevés au rang de religion, et la sollicitude et la compassion sont maintenant considérées comme un vice. Notre avenir est actuellement tenu en vie par tout un équipement de survie artificielle. J'ose cependant croire que notre foi et notre débrouillardise nous permettront de passer à travers.

Ma délégation se félicite de l'idée de créer une zone de paix au Moyen-Orient. Nous demandons à toutes les parties de prendre des mesures urgentes et pragmatiques pour la création de cette zone conformément aux résolutions

pertinentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale. Nous demandons également de mettre un terme à la distribution et à la fabrication d'armes classiques; elles ont en effet causé des souffrances énormes, en particulier pendant le XXe siècle.

Les récents actes de terrorisme nous préoccupent au plus haut point. Pourquoi des gens innocents continuent-ils de périr? La Charte des Nations Unies prévoit des dispositions pour le règlement des conflits. Les deux parties ont des droits qui doivent être respectés. La violence n'est jamais une solution. Les effusions de sang doivent céder le pas à la raison.

Nous ne devrions pas nous empresser de rédiger l'acte de décès du processus de paix au Moyen-Orient. Les blessures infligées ne sont pas mortelles; l'hémorragie peut être contenue et le processus revitalisé.

J'attends avec impatience le jour où la paix sera déclarée dans cette région ancienne, le jour où les hommes forgeront des charrues de leurs épées et des serpes de leurs lances.

Notre propre hémisphère n'est pas sans éprouver de problèmes. Notre région croit en l'amour entre voisins, et toute tentative de causer de la douleur ou d'infliger des conditions difficiles à l'un d'entre nous a pour résultat de nous affecter tous. Ceux qui exercent des pressions économiques ou juridiques ne trouveront aucune consolation sur notre épaule. La stratégie d'isolement diplomatique a échoué. Il est manifeste que, pendant ce nouveau millénaire, nous ne pourrions mener les affaires comme d'habitude. Dans les questions hémisphériques, la diplomatie musclée devrait céder le pas à la persuasion morale.

Au cours de l'année, le Suriname et Haïti sont devenus membres à part entière de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous saisissons cette occasion pour leur souhaiter encore une fois la bienvenue. Nous soulignons également le progrès réalisé depuis le rétablissement de la démocratie en Haïti, et nous exhortons la communauté internationale de continuer à fournir une aide technique, matérielle et financière. Cela permettra au peuple de ce pays d'approfondir le processus démocratique et de promouvoir un développement économique et social durable dans ce pays. Je saisis également cette occasion pour exprimer mes condoléances au Gouvernement haïtien au lendemain de la récente tragédie survenue en mer.

Dans notre région, la nature a manifesté sa puissance, et le peuple de Montserrat fuit actuellement un volcan en

colère qui entre régulièrement en éruption. Nous comptons avec ce peuple, et nous faisons ce que nous pouvons pour les aider. Les initiatives d'aide se poursuivent en ce moment même. Il faut espérer que ceux qui sont en position d'apporter une contribution substantielle réaliseront toute l'ampleur de la condition critique du peuple de Montserrat. C'est le temps de prendre position et d'agir.

Ma délégation se félicite de la convocation, en 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Ceux qui font ce trafic peuvent être considérés comme des marchands de mort. La coopération internationale est la seule façon de combattre cette menace.

Je tiens maintenant à rendre hommage à une femme qui est décédée récemment et dont le nom suscite la vénération mystique. Elle a légué un héritage de compassion. Il s'agit de Mère Teresa. Elle a embrassé les pauvres, les malades et ceux qui souffrent, les favorisés et les défavorisés. Sa vie est la preuve que même dans ce monde cruel il y a des gens qui font passer les autres avant eux-mêmes en se mettant à leur service sans attendre de récompense. Elle a vécu sa religion intégralement. Qu'elle repose en paix.

Nous espérons que la question de Taiwan pourra être réglée de façon pacifique. Nous exhortons les habitants des deux rives du Déroit de Taiwan d'entreprendre des discussions et des négociations pour arriver à un règlement pacifique du processus de réunification, envers lequel les deux parties se sont engagées. À Saint-Vincent-et-les Grenadines, nous sommes reconnaissants de l'aide que nous avons reçue de Taiwan et nous espérons que la communauté internationale respectera sa contribution au développement et que Taiwan trouvera sa place dans la communauté internationale.

Ma délégation continuera d'appuyer les droits fondamentaux de tous les peuples à l'autodétermination. Nous sommes encouragés d'être témoins de l'accession à la souveraineté et à l'indépendance de peuples autrefois sous domination coloniale ou sous occupation étrangère. Nous réaffirmons le droit inaliénable des peuples des territoires non autonomes à l'autodétermination.

La réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité sont de la plus haute importance à l'aube du nouveau millénaire. Ma délégation tient à souligner que les discussions en cours sur la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité doivent tenir compte du principe de l'égalité

souveraine des États et de la répartition géographique équitable. La transparence, la responsabilité et la démocratisation sont également essentielles.

Ma délégation n'a aucune objection à l'ajout de pays développés en tant que membres permanents du Conseil, mais nous appuyons sans réserve la proposition selon laquelle toutes les régions devraient être représentées par des membres permanents, y compris l'Amérique latine et les Caraïbes. La réforme ne doit pas se faire petit à petit. Nous n'appuierons aucun changement qui exclura l'Amérique latine et la Communauté des Caraïbes.

L'élargissement du Conseil de sécurité ne doit et ne peut se limiter aux sièges permanents. Il faut également accroître le nombre de sièges non permanents de façon à permettre à davantage de pays d'être membres du Conseil et ce, dans des délais relativement brefs. En outre, nous recommandons que les pays désireux de siéger au Conseil puissent occuper par roulement des sièges non permanents régionaux.

Dans ce processus, nous devons être guidés par le terme «démocratie». Si cet organe doit avoir l'autorité morale lui permettant de restaurer ou d'encourager la démocratie dans certains États Membres, il doit d'abord devenir pleinement démocratique.

Mon pays demeure un membre loyal de l'Organisation des Nations Unies, décidé à défendre les nobles principes de la Charte. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaffirmer notre respect collectif des principes fondamentaux consacrés dans la Charte. Les petits pays du monde doivent être constamment assurés par des pays plus importants que leurs intérêts seront préservés et leur souveraineté respectée.

Quand nous parlons des Nations Unies, nous devons projeter notre vision au-delà de ce bâtiment. À la fin, ce sont nos actes qui comptent. Nous en sommes redevables envers le plus humble de nos frères. Les promesses et déclarations n'ont pas de sens si elles restent lettre morte. Cet organe ne doit jamais être considéré comme une assemblée de marchands de mots mais plutôt comme une assemblée d'hommes et de femmes qui tendent vers l'action.

Les ressources de notre planète sont limitées et même les États les plus développés économiquement ne peuvent se permettre de mener des politiques unilatérales en s'isolant du reste du monde.

Nous demeurons convaincus que l'Organisation des Nations Unies reste le plus grand espoir pour le monde. Cet

espoir doit être fondé sur l'action et sur la ferme détermination à agir de façon décisive au mieux des intérêts de cette grande institution, voire dans l'intérêt de toute l'humanité, et il ne doit pas être entaché par des intérêts nationaux étroits qui ont semé notre chemin d'embûches au cours des cinq dernières décennies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, S. E. l'Honorable Stephen Kalonzo Musyoka.

**M. Musyoka** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous exprimer, au nom de ma délégation, mes cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis sûr que votre action sera couronnée de succès tout au long de cette session, notamment en nous orientant dans l'oeuvre de réforme et de restructuration de l'Organisation face aux défis à venir.

Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, Représentant permanent de la Malaisie, pour l'excellente manière dont il a conduit nos délibérations à la précédente session.

Je saisis également cette occasion pour féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la clairvoyance et du dévouement qu'il met au service des Nations Unies.

La création de l'Organisation des Nations Unies par les pères fondateurs était une décision courageuse. Même si leurs objectifs ne sont pas encore pleinement atteints, le Kenya est convaincu qu'ils restent valables et nous demeurons pleinement attachés à leur concrétisation. Le monde a connu des transformations considérables depuis la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, il y a 52 ans. Nous avons assisté à la fin de la rivalité militaire et politique entre l'Est et l'Ouest qui, à l'occasion, entravait la prise de décisions des Nations Unies. De nouvelles opportunités sont apparues et le rôle de l'ONU s'est diversifié, la communauté internationale plaçant de plus grands espoirs dans l'Organisation des Nations Unies.

Sous la conduite avisée de S. E. le Président Daniel T. arap Moi, le Kenya a engagé des réformes politiques et économiques audacieuses dont les avantages commencent à

se faire sentir. Nous sommes résolus et déterminés à poursuivre dans cette voie, en forgeant l'unité nationale pour renforcer le processus de démocratisation et de développement socio-économique.

C'est dans ce contexte que je tiens à traiter de certaines questions qui sont à l'ordre du jour de cette session.

En récapitulant les événements des dernières années, nous notons que l'Organisation des Nations Unies a fait des efforts pour assurer la paix et la sécurité internationales. Nous regrettons que les dividendes de la paix que nous escomptions après la guerre froide ne se soient pas concrétisés. Au lieu de cela, le volume total de l'aide au bénéfice des pays en développement a diminué et le fléau que représentent les conflits dans diverses régions du monde, et en Afrique en particulier, a fait apparaître dans des proportions effarantes l'hostilité ethnique et nationaliste, et des crises humanitaires. Des conflits à l'intérieur des États ont déchiré certaines de nos nations car ils menacent leur sécurité et leur cohésion sociale ainsi que leur progrès économique.

Certains de ces conflits sont difficiles à prévenir, gérer ou résoudre. Ils ont engendré des transferts de ressources qui auraient pu servir au développement vers des fins non productives. Le Kenya est convaincu que la résolution pacifique des conflits est nécessaire et encourage le règlement des différends par la négociation, la médiation, la conciliation et l'arbitrage et non plus par la force. S. E. le Président Daniel T. arap Moi et d'autres dirigeants africains ont consacré un temps et des ressources considérables à des initiatives de paix au Sud-Soudan, en Somalie, au Burundi, au Rwanda et dans l'ex-Zaïre entre autres.

Nous sommes heureux de signaler que le processus de paix dans le contexte du conflit au Sud-Soudan, processus qui était bloqué, a été relancé à la suite du Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenu à Nairobi, les 8 et 9 juillet 1997, sommet au cours duquel le Gouvernement soudanais a accepté la Déclaration de principes demandant à toutes les factions de collaborer. En outre, à l'occasion de la réunion ministérielle de l'IGAD tenue à Nairobi le 22 septembre 1997, les parties au conflit ont convenu que le 28 octobre de cette année serait la date de la prochaine réunion. Le Kenya est convaincu que les parties doivent avoir le courage et la volonté politique de négocier en toute bonne foi. Il est tout aussi important que la communauté internationale soutienne activement ce processus en fournissant les ressources financières nécessaires et en faisant pression sur toutes les parties pour qu'elles s'attellent de nouveau à une

solution durable au conflit. Nous rendons hommage au Forum de partenariat de l'IGAD qui soutient l'initiative de l'IGAD.

Le conflit prolongé en Somalie reste un sujet de grave préoccupation pour le Kenya. L'absence persistante de cet État frère au sein de la famille des nations est regrettable. Nous affirmons que la réconciliation entre les factions belligérantes est essentielle pour un règlement de paix juste, durable et global du conflit. La communauté internationale, en particulier l'IGAD, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU ont un rôle important à jouer pour faciliter le processus de réconciliation.

La crise en République du Congo est également un sujet de grave préoccupation pour le Kenya. Nous sommes inquiets de voir que trois mois se sont écoulés depuis que le Président du Gabon, Omar Bongo, a demandé au Conseil de sécurité de déployer une force des Nations Unies pour contribuer à normaliser la situation dans ce pays. Nous tenons à réaffirmer la position exprimée par l'OUA à l'occasion de la dernière session ministérielle du Conseil de sécurité, à savoir qu'une intervention urgente des Nations Unies s'impose.

La situation au Burundi est également préoccupante pour mon pays. Nous appuyons les efforts déployés par M. Mwalimu Julius Nyerere en vue de trouver une solution négociée au problème de ce pays. Nous exhortons le Président Pierre Buyoya à prendre en compte les préoccupations de la sous-région et de la communauté internationale en général et à oeuvrer en vue d'un règlement négocié.

Le Kenya tient à réitérer la position prise sur le conflit qui fait rage en Sierra Leone par la trente-troisième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, qui a eu lieu à Harare (Zimbabwe) en juin 1997, qui lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle renonce à reconnaître la junte militaire. Nous appuyons les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'une solution à la crise frappant ce pays et nous exhortons la junte à rétablir le régime constitutionnel en Sierra Leone. Nous sommes convaincus qu'une action rapide et efficace de la communauté internationale est nécessaire, comme l'a souligné le Président Tejan Kabbah lors de son intervention devant l'Assemblée le 1er octobre dernier.

Mon gouvernement est également préoccupé par l'évolution politique en République fédérale islamique des Comores. Nous soutenons les efforts faits par l'Organisation de l'unité africaine visant à réunir le Gouvernement et les



autres parties en vue de trouver une solution au problème. Nous demandons instamment au peuple comorien d'oeuvrer en vue de préserver la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité de son pays.

Le Kenya est impliqué dans le processus de paix en Angola depuis 1975. Nous trouvons encourageants les progrès réalisés en vue de trouver une solution pacifique à la crise qui sévit depuis longtemps dans ce pays. Toutefois, nous voulons réitérer la nécessité d'une pleine coopération entre les deux parties, notamment l'UNITA, dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka, le cadre convenu pour la paix en Angola. À ce stade, toute autre solution ne ferait que nuire au peuple angolais.

Nous sommes encouragés par la coopération entre les Nations Unies et la CEDEAO qui a permis au Libéria de tenir avec succès des élections, remportées par le Président Taylor. À cet égard, nous louons les efforts déployés par la CEDEAO, la communauté internationale et le peuple libérien et la manière dont les élections se sont déroulées. Nous adressons tous nos voeux de succès au Libéria dans la tâche difficile qui l'attend de reconstruction et de consolidation de la paix après le conflit.

Le Kenya est convaincu qu'une présence continue des Nations Unies et l'aide ciblée de la communauté internationale sont essentiels au redressement et à la reconstruction du Libéria, notamment au rapatriement et à la réintégration des réfugiés. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général d'établir un bureau d'appui à la consolidation de la paix à Monrovia à la fin du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous sommes convaincus que cette initiative aidera le nouveau gouvernement dans ses efforts de redressement économique au Libéria et contribuera à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

Le Kenya se félicite de l'évolution récente vers une reprise des négociations par les parties au conflit au Moyen-Orient. Nous les exhortons à honorer de bonne foi les accords d'Oslo qu'ils ont souscrits et à s'abstenir de mener des activités qui peuvent porter atteinte au processus de paix. Il est nécessaire que le Gouvernement israélien et les Autorités palestiniennes reprennent le dialogue afin de résoudre toutes les questions en suspens. Le Kenya continuera d'appuyer les parties dans leur quête d'une paix juste, durable et globale.

Nous nous félicitons également de l'initiative du Secrétaire général en faveur de Chypre et des efforts déployés par la communauté internationale en vue d'amener

les parties à la table de négociation. À cet égard, nous saluons les entretiens intercommunautaires en face à face qui ont eu lieu en Suisse le 11 août dernier. Le monde aimerait voir tant les Chypriotes grecs que les Chypriotes turcs régler le problème qu'ils traînent depuis plus de deux décennies. Il faut également intensifier les efforts en vue d'une solution durable à ce problème. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle appuie également les entretiens en exerçant une pression sur les deux parties et s'abstienne de toute activité qui pourrait être perçue comme une entrave au processus de paix.

Les crises humanitaires qui accompagnent ces conflits exigent une réponse urgente de la part de la communauté internationale. Des milliers de personnes sont touchées d'une manière ou d'une autre. Les réfugiés et les personnes déplacées souffrent quotidiennement à divers degrés. Tout en réitérant notre appui aux travaux du Bureau du Haut Commissaire pour les réfugiés et de la communauté internationale, nous pensons qu'il est essentiel de promouvoir une coordination et une coopération plus étroites entre tous les acteurs afin de faciliter la complémentarité des efforts.

Nous sommes attachés à la promotion des principes humanitaires universels et du droit humanitaire international. Le Kenya a en effet accueilli des milliers de réfugiés provenant de notre région. Nous avons puisé dans nos maigres ressources pour loger ces réfugiés mais nous regrettons que certains d'entre eux aient abusé de notre hospitalité et causé des problèmes d'insécurité dans notre pays. Nous prions le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de coopérer étroitement avec le Gouvernement kényen à la surveillance et à la vérification de l'authenticité du statut de réfugié en vue de régler ce problème.

Le Kenya et d'autres pays africains ont fourni des contingents à plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Nous considérons la réticence de la communauté internationale à appuyer les opérations menées en Afrique comme un manquement aux responsabilités qui découlent de la Charte des Nations Unies. Nous reconnaissons que les efforts concertés des pays touchés et d'autres dans la région sont nécessaires au règlement des conflits. L'implication d'organisations régionales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ne devrait nullement exonérer l'ONU de ses responsabilités. Nous tenons à réaffirmer que le rôle du maintien de la paix et de l'imposition de la paix dans le monde doit demeurer la responsabilité des Nations Unies, et en particulier du Conseil de sécurité, conformément à la Charte. À cet égard, l'Afrique compte que le conflit du Congo-Brazzaville sera rapidement pris en main, comme ce fut le cas dans les Balkans.

Mon pays se félicite des résultats de la Conférence diplomatique d'Oslo sur l'interdiction internationale et complète des mines antipersonnel. C'est là une contribution importante à l'arrêt concret de l'emploi d'armes qui ont fait des ravages dans de nombreuses régions du monde. Le Kenya loue la communauté internationale pour ses efforts en vue de mettre un terme à l'emploi de ces armes mortelles.

Ces dernières années ont été marquées par la mondialisation croissante de l'économie mondiale. Quoique l'économie mondiale continue d'enregistrer une croissance modeste, les taux les plus élevés ayant été enregistrés en Asie de l'Est, l'économie africaine est toujours à la traîne. Le continent demeure fortement vulnérable aux politiques économiques hostiles et aux catastrophes naturelles en raison de sa faible capacité de réaction. L'économie est caractérisée par la pauvreté et le sous-développement. Les revenus par habitant sont les plus bas du monde, et la plupart des pays sont dans l'incapacité de nourrir leur population croissante. Dans le même temps, la marginalisation du continent se poursuit, la dette extérieure insoutenable en étant un facteur important.

Nous nous félicitons des mesures prises par la communauté internationale aux niveaux bilatéral et multilatéral pour alléger le poids de la dette. Il est évident cependant que l'endettement de l'Afrique demeure une contrainte majeure dans le développement économique du continent, en dépit des efforts déployés par de nombreux pays pour mettre en oeuvre des réformes économiques. Ces efforts n'ont pas été soutenus par des ressources financières appropriées aux niveaux bilatéral et multilatéral, limitant les perspectives de croissance économique. Nous insistons sur le fait que la réduction ou l'annulation de la dette à la fois bilatérale et multilatérale des pays lourdement endettés doit être sérieusement examinée. Le Kenya prie instamment la communauté internationale de se pencher sérieusement sur la crise de la dette extérieure.

En outre, nous regrettons que l'objectif de 0,7 % de l'aide publique au développement n'ait pas été respecté par la plupart des pays contributeurs et soit même tombé à environ 0,25 %. Dès lors, l'Agenda pour le développement devrait aborder toutes ces questions et placer l'Afrique dans une perspective appropriée. Nous en appelons aux pays industrialisés pour qu'ils inversent la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et qu'ils honorent l'engagement qu'ils ont pris d'atteindre l'objectif convenu. Le Kenya pense que pour obtenir de bons résultats, le développement doit être axé sur l'individu et impliquer tous les intervenants, l'accent étant mis sur le développement des

ressources humaines, les applications de la science et de la technologie, et la création d'emplois et de sources de revenus.

L'Afrique regorge de ressources humaines et naturelles, qui, si elles étaient exploitées comme il convient, pourraient être source de richesses pour les peuples du continent. Le Kenya s'engage en faveur de la coopération Sud-Sud et insiste pour que les mesures nécessaires soient prises pour assurer une coopération efficace. À cet égard, le Kenya et d'autres pays de la région encouragent la coopération régionale en vue d'intégrer nos économies à long terme. Nous lançons un appel à nos partenaires en les priant de compléter ces efforts en renforçant leur aide technique et financière. Nous insistons sur le fait qu'en l'absence de progrès social et économique, il est difficile d'instaurer la paix.

La libéralisation des régimes commerciaux et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert et sûr sont deux aspects décisifs pour l'accélération du développement économique. En tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce, le Kenya est attaché à la libéralisation du régime commercial et du régime d'investissement. À cet égard, les mesures protectionnistes unilatérales, qui ne respectent pas les accords commerciaux multilatéraux, ne devraient pas pouvoir interférer avec ces accords.

Le Kenya entend mettre en oeuvre les résultats auxquels ont abouti diverses conférences de l'ONU, telles que la Conférence des Nations Unies de Rio sur l'environnement et le développement, la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, le Sommet mondial de Copenhague sur le développement social, la quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, la Conférence des Nations Unies d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) et le Sommet mondial pour l'alimentation de Rome, entre autres. Il est regrettable que les résultats de ces conférences, dans une grande mesure, n'aient pas été suivis d'effets. Au cours de la mise en oeuvre d'Action 21, mon pays a pris des mesures novatrices pour protéger et préserver l'écosystème. Ces mesures comprennent des programmes de sensibilisation du public, d'éducation environnementale et de conservation de la Grande Vallée du Rift, qui assure une utilisation intégrée des terres. Nous exhortons la communauté internationale à honorer les engagements qu'elle a pris en fournissant les ressources additionnelles qu'exige la réalisation de ces objectifs.

Au moment où elle continue d'introduire des mesures pour réduire le gaspillage, l'Organisation doit veiller à

utiliser de façon maximale et rationnelle les installations qu'offre le système de l'ONU. En tant que pays hôte du seul Siège de l'ONU se trouvant dans le monde en développement, nous sommes préoccupés par le fait que les installations des bureaux des Nations Unies à Nairobi sont sous-utilisées. À cet égard, le Kenya souhaite que les installations disponibles à Nairobi, au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), soient utilisées au maximum. Par conséquent, nous demandons instamment que les résolutions de l'Assemblée générale qui exigent que des réunions se tiennent au siège des organisations respectives soient appliquées dans toute la mesure possible.

Nous nous inquiétons en outre de voir que tant le PNUE qu'Habitat manquent de ressources suffisantes malgré leur potentiel énorme. Ces deux organes de l'ONU doivent donc être renforcés grâce à une rationalisation de leur gestion administrative et financière. Avant tout, ils ont besoin de ressources suffisantes et prévisibles de toute provenance pour s'acquitter de leurs mandats. Dans ce contexte, nous demandons au Secrétaire général d'accélérer la mise en oeuvre de mesures destinées à revitaliser les deux institutions. De plus, nous demandons à la communauté des donateurs d'honorer leurs engagements financiers et de libérer les fonds bloqués pour renforcer le fonctionnement efficace du PNUE et d'Habitat. Le Kenya continuera de faire en sorte que les bureaux de l'ONU à Nairobi fonctionnent dans un environnement harmonieux.

Les défis qui attendent l'Organisation au cours du prochain millénaire sont nombreux et complexes. Il est essentiel que l'Organisation soit restructurée pour lui permettre de faire face comme il convient aux priorités et aux défis nouveaux. À cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général d'avoir fait connaître les mesures et les propositions de réforme sur lesquelles se fondera notre discussion. Nous exhortons le Secrétaire général à appliquer rapidement les mesures relevant de son mandat pour réduire le gaspillage, assurer une utilisation efficace des installations existantes et améliorer la coordination et la coopération au sein de l'ONU.

Le Kenya est attaché à la réforme de l'ONU et continuera de participer activement au débat. Nous espérons que ces réformes seront mises en oeuvre dans la transparence et en pleine conformité avec les buts et principes démocratiques de la Charte. À notre avis, l'Organisation a besoin non pas d'une transformation radicale mais d'un renforcement et d'une modification de ses structures et de ses organes pour développer son efficacité.

Dans le contexte de la réforme de l'ONU, il est extrêmement important que les États Membres reconnaissent que les contributions non réglées constituent un obstacle majeur à l'efficacité de l'Organisation. Il est inquiétant de voir que l'ONU est confrontée à une crise financière qui est due essentiellement aux États Membres qui n'honorent pas les obligations que leur impose la Charte. Si l'on veut que l'ONU s'acquitte efficacement de son mandat, un financement stable, prévisible et adéquat est nécessaire. Nous exhortons donc les États Membres à prendre des mesures concrètes pour régler leurs arriérés préalables. En outre, un ajustement du barème des quotes-parts doit être le résultat d'une décision collective de redistribuer le fardeau financier en tenant compte du principe de la capacité de paiement.

Le Kenya considère que le Conseil de sécurité doit être réformé pour assurer la transparence, l'obligation de rendre compte, la démocratisation et la représentation régionale équilibrée. Nous réitérons la position de l'Organisation de l'unité africaine qui demande une augmentation du nombre des membres du Conseil dans les deux catégories à hauteur de 26 sièges. Nous réaffirmons que l'Afrique doit avoir au moins deux sièges permanents et cinq sièges non permanents dans le Conseil réformé.

Nous appuyons également les réformes dans les domaines économique et social, qui doivent renforcer la complémentarité et permettre une meilleure coordination des activités du Conseil. Le Conseil économique et social doit assurer une coordination efficace des politiques internationales et des activités des institutions spécialisées. En outre, il doit s'employer à mobiliser des ressources nécessaires aux activités opérationnelles qui jouent un rôle décisif dans la réalisation du développement socioéconomique. Nous sommes convaincus que le renforcement et la revitalisation des fonctions du Conseil économique et social accéléreront le développement, en particulier dans les domaines de l'allègement de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, de la santé et de l'assistance humanitaire, entre autres domaines.

Je terminerai ma déclaration en réaffirmant que le Kenya est disposé à appuyer des mesures qui renforceront l'ONU et en feront une organisation plus déterminée et plus intégrée, qui soit en mesure de conduire l'humanité jusqu'au prochain millénaire. Efforçons-nous tous de rendre l'Organisation plus efficace pour qu'elle puisse servir l'humanité dans les années à venir. Nous sommes décidés pour notre part à y contribuer.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général.

Plusieurs délégations ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Sarris** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole pour répondre à une déclaration faite, vendredi dernier, 3 octobre, par le Représentant permanent adjoint de la Turquie. Il est regrettable que la Turquie ait choisi ce débat pour attaquer mon pays et introduire une note acrimonieuse au moment où la communauté internationale cherche consciencieusement à oeuvrer au rapprochement et à coopérer pacifiquement pour s'attaquer aux questions mondiales importantes. Le Représentant permanent adjoint de la Turquie a abusé de son droit de réponse pour présenter la Grèce comme une partie coupable, en utilisant des paroles ambiguës, en dénaturant les faits et en fournissant des informations erronées.

Je tiens à souligner que dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le Ministre des affaires étrangères de mon pays a confirmé à nouveau que nous restons attachés à une démarche positive dans nos relations avec la Turquie — sans oublier, cependant, que nous ne sommes responsables d'aucun des problèmes qui se posent, car c'est un fait, et non de la propagande, que depuis 1974 la Turquie présente un ordre du jour évolutif de réclamations dont l'unique objectif est de réviser le statu quo dans la mer Égée; que la Grèce a fait l'objet de revendications systématiques de la part de la Turquie quant aux droits souverains et aux responsabilités qui nous ont été conférés par des accords internationaux; que depuis le mois de janvier 1996, la Grèce fait face aux manifestations agressives de revendications territoriales directes, que notre voisin était prêt à appuyer par une action militaire; que la Turquie, défiant les traités existants depuis plus de 70 ans, a successivement réclamé les îlots d'Imia ainsi qu'un nombre indéterminé d'îles de la mer Égée, les îles de Gavdhos, qui est le sud-ouest de l'île de Crète, et des «zones grises de la mer Égée» non spécifiées, «toute île qui n'est pas spécialement mentionnée par son nom dans un traité», et des «formations géographiques dont le statut n'est pas déterminé par des accords internationaux».

Afin de nier ces faits, le Représentant permanent adjoint de la Turquie a déformé la réalité. Le représentant de la Turquie a prétendu que la Grèce méconnaissait le droit international lorsqu'il s'agissait de son espace aérien, bien

que la Turquie ait respecté depuis 1931 la délimitation de l'espace aérien grec qui est de 10 milles marins.

Simultanément, la Turquie a cherché à contester le droit de la Grèce à étendre ses eaux territoriales aux limites de 12 milles marins, un droit consacré par le droit international tel que codifié par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et elle nous a à maintes reprises menacé en arguant du fait que l'exercice de ce droit légitime serait une cause de guerre, violant ainsi l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

En outre, la Turquie a tenté d'imposer une situation dans laquelle les îles de la mer Égée seraient dans l'incapacité de se défendre de façon à les mettre à la merci de ses forces militaires importantes concentrées sur les côtes turques. Les exemples de l'invasion de Chypre en 1974 et celles des invasions périodiques du territoire iraquien par l'armée turque nous ont clairement convaincus du bien-fondé de notre décision de prendre toutes les mesures nécessaires, conformément au droit international, de façon à prévenir tous nouveaux cas de «rétablissement de la paix» de la part de nos voisins.

Le régime juridique de la mer Égée est clairement défini par les Traités internationaux et en particulier par le Traité de Lausanne de 1923. Les frontières dans cette zone ont été délimitées par des accords internationaux ou des dispositions du droit international. La Turquie soutient que l'ensemble des assertions arbitraires qu'elle a émises sur la souveraineté grecque ou sur les droits souverains dans la mer Égée doivent être réglées par le biais du dialogue, un terme à propos pour qualifier des négociations sans avoir en vue les normes et principes du droit international. Ce dialogue est inacceptable pour tout pays car cela donnerait une légitimité à des revendications qui n'ont aucun fondement en droit international. Personne n'est en mesure de conduire un dialogue avec un voisin qui vise à s'approprier une partie de son territoire souverain.

La Grèce a proposé une procédure graduelle en vue d'améliorer l'état des relations avec la Turquie. S'agissant de la revendication territoriale de la Turquie sur les îlots d'Imia, la procédure prévoit un recours devant la Cour internationale de Justice, la Grèce et la Turquie peuvent également avoir recours à cette même instance internationale pour régler la question en cours relative à la délimitation du plateau continental ainsi que la reprise du dialogue mené précédemment sur un ensemble de questions bilatérales.

À l'inverse de ce qu'a affirmé mon collègue, le comportement turc ne peut que difficilement être qualifié de constructif, de positif ou de conciliant. Les déclarations belliqueuses renouvelées de M. Bülent Ecevit, Vice-Premier Ministre, au cours de ces derniers mois, illustre clairement le contraire, tout comme la déclaration faite par le Premier Ministre sortant, M. Mesut Yilmaz selon laquelle «le droit international ne s'applique pas au cas de la mer Égée».

La Turquie a toujours rejeté après 1974 et jusqu'en 1995 l'approche réaliste proposée par les Gouvernements grecs successifs, en entravant tous nos efforts et toutes nos propositions tendant à améliorer et à normaliser nos relations.

En fin de compte, l'état des relations gréco-turques est très simple pour autant que la Grèce est concernée. Pour notre part, nous n'avons aucune revendication ni dessein d'aucune sorte contre la Turquie. Nous ne demandons rien à la Turquie si ce n'est des relations de bon voisinage fondées sur le respect des principes du droit et des traités internationaux. Nous espérons que la Turquie y réagira et adoptera un comportement conforme aux règles de conduite qui prévalent entre États voisins. Ce comportement aurait rendu cet échange de propos inutile.

Dans notre déclaration commune de Madrid à laquelle nous nous associons, il a été demandé à notre voisin de respecter l'ensemble du droit international et des traités existants qui ont délimité nos frontières et défini nos relations et qui n'ont pas été contestés pendant les 70 dernières années, ainsi que de renoncer aux politiques agressives, de s'abstenir d'émettre des revendications territoriales et de soumettre à la juridiction de la Cour internationale de Justice tout différend qui pourrait s'avérer fondé en ce qui concerne les îlots d'Imia.

Nous demandons encore une fois à la Turquie de se soumettre à la juridiction générale de la Cour comme l'a fait la Grèce et de s'inspirer de notre approche réaliste afin de régler les questions qui empoisonnent nos relations, et ce, dans l'esprit de notre déclaration de Madrid.

**M. Osman** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : Dans sa déclaration d'aujourd'hui devant l'Assemblée générale, le représentant du régime érythréen a porté contre mon pays des accusations grossières et ridicules et je prends la parole afin d'exercer mon droit de réponse.

Je tiens d'emblée à ce que les choses soient claires, ce droit de réponse vise le régime érythréen qui est immature et en aucun cas le peuple frère et généreux d'Érythrée qui

a des liens historique, de sang et une destinée commune avec le peuple du Soudan.

De cette tribune, je tiens à souligner que le peuple d'Érythrée jouit de tout notre respect et a toute notre considération, mais le régime érythréen est un instrument de destruction, de meurtre et de subversion. Ses politiques sont conduites par un tyran et un dictateur ingrat bien connu du peuple d'Érythrée et du peuple soudanais également, avec qui il a partagé les moyens d'existence dans ses périodes les plus noires, pendant la période de plus de 20 ans au cours de laquelle il a vécu au Soudan.

À la différence de tous les autres voisins du Soudan, qui ont pris la parole devant l'Assemblée pour appuyer les efforts de paix en cours au Soudan, dont le dernier a été S. E. le Ministre des affaires étrangères du Kenya, qui a pris la parole il y a quelques minutes seulement et a souligné l'attachement du Gouvernement soudanais aux efforts de paix, seul le représentant du régime érythréen a parlé de ce qu'il appelle les mauvaises relations du Soudan avec ses pays voisins.

Les tentatives du régime érythréen d'attaquer mon pays ne sont qu'un moyen grossier d'occulter les conditions de vies misérables du peuple érythréen frère depuis que le Front populaire a pris le contrôle du pouvoir dans ce pays. Le représentant de l'Érythrée a parlé de questions qui ne sont que des inventions de son imagination malade qui est attirée par le meurtre et la destruction, un esprit incapable de comprendre les réalités. Le Soudan qui a accueilli pendant plus de 20 ans le chef du régime érythréen — un nombre d'années plus important que celui qu'il a passé dans son propre pays — a un héritage, une tradition et une morale qui l'empêchent de mener une politique de terrorisme et de prendre pour cibles les autres.

Il est communément admis que de nombreux dirigeants érythréens ont été éliminés par le régime érythréen. Le Président du régime érythréen sait mieux que quiconque que ces listes sont longues et bien connues du peuple érythréen, outre les aventures terroristes du régime. En effet, les aventures du régime se sont poursuivies jusqu'à ces derniers mois. Le régime a ainsi éliminé ou enlevé des opposants qui étaient réfugiés dans les pays voisins.

Le régime érythréen, qui s'arroge le droit de proférer des accusations mensongères contre le Soudan, devrait plutôt s'attaquer aux drames qu'il a provoqués dans la population érythréenne, en raison de ses politiques insensées. Ces politiques empêchent des centaines de milliers de réfugiés érythréens accueillis au Soudan de retourner chez

eux; la sélectivité est devenue le «label» de la politique érythréenne en ce qui concerne le retour des réfugiés. Il s'agit là d'une violation flagrante de toutes les règles et conventions internationales qui garantissent les droits fondamentaux et humanitaires des réfugiés.

Les exemples de l'arbitraire et de l'intransigeance du régime érythréen sont nombreux. Nous citerons notamment l'annonce faite par le Président érythréen au forum d'Asmara que l'armée érythréenne était en état de guerre contre le Soudan et que son objectif était de faire tomber le Gouvernement soudanais. Il a également déclaré que l'appui accordé par le régime érythréen à l'opposition soudanaise pour atteindre cet objectif est sans limite. Lorsque la correspondante de l'agence France-Presse, Ruth Simon, a diffusé cette annonce, elle a été arrêtée et emprisonnée par le régime érythréen. Ces événements démontrent l'ampleur de la menace que représente le Président érythréen pour la paix et la sécurité internationales et régionales.

Le régime érythréen a foulé aux pieds les traités internationaux lorsqu'il a pris une mesure sans précédent dans l'histoire des relations internationales, celle de remettre les locaux de l'ambassade soudanaise aux bandes appartenant à ce que l'on appelle l'opposition armée soudanaise qui est appuyée par le régime érythréen. Il a également encouragé des terroristes et des pirates de l'air en refusant d'extrader ceux qui s'étaient emparés d'un avion civil soudanais et les a traités en héros, une mesure qui violait aussi les traités internationaux.

Le représentant d'un régime qui déclare la guerre à un État voisin et menace publiquement de renverser son gouvernement a-t-il le droit de siéger parmi nous en tant que Membre d'une Organisation internationale dont le premier objectif est de promouvoir la paix et la sécurité mondiales? Est-ce que le représentant d'un régime qui a accusé cette Organisation internationale de trahir son pays, comme il l'a fait aujourd'hui dans sa déclaration, a le droit de parler de la paix au Soudan?

La réponse la plus évidente est fournie par le fait que ce régime a expulsé le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de son territoire, et les a ainsi insultés. C'est un autre exemple patent du non-respect, par le régime érythréen, des traités et des lois internationaux qui régissent l'asile et le statut des réfugiés. Les aventures du régime érythréen et de son Président dictateur, qui a fait montre d'un manque de maturité et de responsabilité, ne sont un secret pour personne. Leurs actes ne visent qu'à couvrir leur invasion des pays voisins, la violation de leur souveraineté et le fait de s'approprier leurs

terres ainsi que leurs eaux territoriales. Ces actes montrent que ce régime ne respecte pas les États africains, les tournant en ridicule sur leur propre sol, comme cela a été le cas lors de la première participation de l'Érythrée en tant qu'État indépendant à un sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Pour terminer, je dirais que nous ne tenons pas à faire perdre du temps à l'Assemblée en répondant aux attaques du régime érythréen irresponsable. Nous ne souhaitons pas grignoter le temps de cette session consacrée à la réforme de l'Organisation. Toutefois, nous avons été obligés de réagir aux accusations fallacieuses faites par le représentant du régime érythréen, qui ne mesure pas la valeur de l'Organisation internationale et de sa réforme. Nous tenons à souligner que le monde entier est parfaitement conscient du fardeau qu'a assumé le Soudan pendant plus de 30 ans pour soutenir la cause du peuple érythréen. Nous ne nous vantons pas auprès du peuple érythréen parce que nous lui devons ces efforts. Mais, nous soulignons ici les complexes qui habitent l'esprit malade des dirigeants du régime érythréen, qui ont fait montre d'ingratitude en envahissant le territoire du Soudan, l'assaillant avec ses chars, et en posant des mines terrestres sur notre territoire, terrorisant ainsi d'innocents citoyens. Ce sont ces citoyens qui ont accueilli ce régime et qui ont partagé leurs maigres ressources avec lui pendant plus de trois décennies.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je rappelle aux membres que la durée de la deuxième intervention est limitée à cinq minutes. Cela s'applique à l'orateur suivant, le représentant de la Turquie.

**M. Tanç** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : La réaction du représentant de la Grèce aux questions que j'ai posées dans ma déclaration, lors de mon premier droit de réponse, n'a pas apporté de réponse clarifiant la position de la Grèce vis-à-vis du droit international ou de l'approche sélective adoptée par la Grèce pour son application. La Grèce ne semble pas disposée à nous expliquer sa politique de deux poids deux mesures en ce qui concerne son espace aérien et maritime dans l'Égée, et le statut de zone démilitarisée dans la partie orientale des îles Égée ou, enfin, en ce qui concerne les modalités de règlement des différends territoriaux à propos de la mer Égée.

Nous avons demandé à savoir comment la Grèce pourrait expliquer sa militarisation des îles orientales de la mer Égée en violation des traités internationaux, et l'incohérence de ses revendications sur des espaces aérien et maritime dont l'étendue est en violation de la Convention pertinente de Chicago.

Le représentant de la Grèce a également fait état de prétentions de la Turquie sur le territoire de la Grèce. Nous tenons à souligner que dans toutes les questions litigieuses entre la Grèce et la Turquie, on voit clairement que la Turquie ne fait que réagir à une provocation grecque. À cet égard, je voudrais mentionner le programme du précédent Gouvernement grec qui établit une zone sous domination grecque, comprenant l'Épire du Nord, la Macédoine, Thrace, la région turque de l'Égée, l'est de la Méditerranée et Chypre. Et c'est à cette politique expansionniste que la Turquie s'est vue contrainte de réagir.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU en 1995, nous avons posé la question de savoir si la Grèce était prête à annoncer qu'elle n'avait aucune prétention territoriale sur les «patries perdues» auxquelles le programme fait allusion. Je suis heureux d'apprendre qu'il y avait un mouvement dans cette direction.

En ce qui concerne la déclaration du Premier Ministre grec selon laquelle la Grèce possède 3 000 îles dans l'Égée, la Grèce devrait se rappeler que seules les îles de l'Égée dont la souveraineté a été explicitement transférée par des traités internationaux appartiennent à la Grèce. La mer Égée tout entière n'a jamais appartenu à la Grèce. Deux pays — la Turquie et la Grèce — se trouvent sur les deux rives de cette mer. Quand un pays menace d'étendre ses eaux territoriales au-delà de 12 milles, en voulant ainsi acquérir 70 % de cette mer et en empiétant sur les eaux territoriales vitales de l'autre État côtier, c'est une violation des droits de cet État côtier. Les droits de la Grèce dans l'Égée s'achèvent là où commencent les droits de la Turquie. Ce n'est pas la Turquie qui fait des revendications sur la mer Égée; elle ne fait que réagir à la menace brandie par la Grèce qui veut étendre ses eaux territoriales au-delà des 12 milles, et empiéter ainsi sur les eaux internationales de la Turquie.

La déformation des faits par la Grèce est particulièrement frappante et alarmante en ce qui concerne la question de Chypre, qui a également occupé une bonne partie de la déclaration du Ministre grec des affaires étrangères. La Grèce voudrait faire croire que la question de Chypre a

commencé en 1974 quand, en réaction à la tentative grecque d'annexer cette île, la Turquie, sur la base du Traité de garantie de 1960, a exercé son droit d'intervention pour empêcher l'annexion de Chypre par la Grèce. Si la question de Chypre a vraiment commencé en 1974, comment la Grèce peut-elle expliquer pourquoi la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été déployée dans l'île en 1964, 33 ans plus tôt et 10 ans avant que la Turquie ne se voie obligée d'intervenir pour protéger les Chypriotes turcs de l'agression chypriote grecque?

Je citerais simplement l'archevêque Makarios, le dirigeant chypriote grec, qui est intervenu au Conseil de sécurité le 19 juillet, immédiatement après le coup grec. C'est une longue déclaration sur l'invasion grecque, et pour ne pas faire perdre du temps à l'Assemblée, je n'en lirai que la dernière phrase. L'archevêque Makarios a dit :

«Le coup de la junte grecque est une invasion, et l'ensemble du peuple de Chypre, qu'il s'agisse de Grecs ou de Turcs, en supporte les conséquences.»  
(S/PV.1780, par. 21)

Pour terminer, je tiens à dire qu'on ne pourra accomplir aucun progrès à Chypre si on mélange les priorités. L'objectif principal doit être de trouver une solution juste au problème de Chypre, et non de créer des faits accomplis. À Chypre, l'important c'est de fonder le règlement de la crise sur la réalité. Il faut être sincère, réaliste, constructif et créatif, et ne pas confondre les vœux pieux avec les faits.

**M. Sarris** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Ce que vient de dire le Représentant permanent adjoint de la Turquie ne fait que répéter ce qu'il avait déjà dit l'année dernière à ce sujet. Je n'entends pas répondre de nouveau aux déclarations faites l'année dernière.

Je voudrais seulement ajouter ceci : c'est la Turquie et non la Grèce qui fait constamment fi du droit international et de la Charte des Nations Unies en violant de manière flagrante leurs principes les plus fondamentaux. En effet, la Turquie a coutume de mener une politique étrangère marquée par l'agression, l'invasion et l'occupation militaire de pays voisins; elle a pour habitude de menacer de recourir à l'emploi de la force ou à la guerre; elle encourage sans cesse les prétentions territoriales et autres revendications expansionnistes; et enfin mais non des moindres, elle refuse catégoriquement d'honorer ses engagements internationaux qu'elle a pris de garantir le respect des droits de l'homme, notamment des minorités.

Et maintenant, la Turquie offense l'Assemblée générale, ajoutant ainsi l'insulte à l'injure, et s'obstine à déformer la vérité en ayant recours aux mêmes allégations fallacieuses et sans fondement qui ne valent pas la peine d'être examinées plus longtemps par cette instance.

**M. Moushoutas** (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Durant les 23 ans qu'ont duré l'invasion et l'occupation de Chypre, la Turquie a constamment cherché à s'éclipser de la scène du crime d'agression et à occulter ce qu'on appelle la «Question de Chypre».

Le représentant de la Grèce a très justement décrit le comportement de la Turquie comme étant un double langage et une falsification. Je suis d'accord avec lui.

Même si des divergences existent entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, notamment pour ce qui a trait à la Constitution, le fond du problème ne tient pas à ces différends intercommunautaires mais à l'acte d'agression et à l'occupation par la Turquie de 37 % du territoire chypriote, à l'expulsion de 200 000 personnes de leurs foyers et de leurs terres ancestraux, à l'importation à Chypre de colons venant de la Turquie continentale pour modifier la structure démographique de l'île et à la persistance des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Chypriotes, grecs et turcs, indistinctement.

Malgré ce que nous venons d'entendre, le problème ne se rapporte pas aux dépenses militaires, ou au droit de légitime défense. Après tout, aux termes de l'Article 51 de la Charte, les États ont le droit et même le devoir d'assurer leur propre défense.

Le problème n'est pas non plus dû à la candidature présentée par Chypre pour adhérer à l'Union européenne. Comme nous l'avons déclaré précédemment, Chypre n'est ni une colonie, ni une province turque. Il est grotesque que la Turquie prétende décider qui peut ou ne peut pas faire acte de candidature à l'Union européenne. Mais c'est pourtant en arguant de ce prétexte ridicule qu'elle a déclaré l'intégration et le rattachement de la partie occupée de Chypre à la Turquie continentale, donnant ainsi la preuve du caractère fantasque de la politique étrangère qui est menée par Ankara, comme l'a décrit le *Wall Street Journal*.

Comme je l'ai déjà dit, le problème grave que l'ONU et l'Assemblée doivent examiner est l'acte d'agression commis par la Turquie qui est encore aggravé par le refus

d'appliquer, avec un mépris flagrant, les résolutions et décisions solennelles du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui exigent le retrait des troupes d'occupation, le retour des réfugiés dans leurs foyers et sur leurs terres et le respect des droits de l'homme pour tous les Chypriotes.

Ironiquement, la Turquie a voté pour la résolution 3212 (XXIX) adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, et entérinée et rendue de ce fait obligatoire par la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité.

La résolution 37/253 (1983) de l'Assemblée générale exigeait de nouveau le retrait de toutes les forces d'occupation, affirmait en outre le droit et la souveraineté de la République de Chypre sur tout le territoire de Chypre et appelait les États Membres à aider la République à exercer ces droits. Dans le but d'entraver l'application des dispositions de cette résolution et de disparaître de la scène du crime, la Turquie a voulu faire des zones qu'elle occupe à Chypre une entité pour faire rempart à la condamnation internationale. La proclamation portant création d'une telle entité a été considérée comme juridiquement nulle par la résolution 541 (1983) du Conseil de sécurité, qui a exigé le retrait de la Turquie et lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne reconnaisse ou n'aide d'aucune manière cette entité séparatiste. Les dispositions de la résolution 541 (1983) du Conseil de sécurité ont été réaffirmées par la résolution 550 (1984) du Conseil de sécurité et réitérées dans plusieurs résolutions qui ont été adoptées par la suite.

Il est tout à fait inacceptable que le représentant turc évoque des traités et prétende que son pays a respecté les dispositions du Traité de garantie alors que l'Assemblée, elle-même, a estimé que la présence de troupes à Chypre équivalait à une occupation militaire et demandé leur retrait.

D'après le rapport du Secrétaire général de 1994, l'absence de progrès enregistrés dans la recherche d'une solution au problème chypriote s'explique par le manque de volonté politique de la part de la Turquie qu'elle manifeste par son refus de retirer ses troupes de Chypre. La résolution 37/253 (1983) de l'Assemblée générale établit très précisément que le retrait de la République de Chypre des forces d'occupation est la base essentielle d'une solution rapide et mutuellement acceptable du problème de Chypre.

Le Traité de garantie n'aurait pas pu donner à la Turquie le droit de recourir à la force militaire car ceci



aurait été incompatible avec le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte — les stipulations de la Charte l'emportant sur tout traité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le débat général de la cinquante-deuxième session s'achève. Avant de déclarer sa clôture, je voudrais faire quelques remarques en guise de conclusion. Je n'entends pas résumer les débats puisque ce n'est là ni ma tâche ni ma responsabilité.

Je suis convaincu que le débat de l'Assemblée générale a démontré une fois de plus que l'Assemblée générale joue un rôle unique et particulièrement important au sein de notre Organisation. Au cours du débat général, les problèmes mondiaux les plus graves qui se posent à présent à la communauté internationale ont été traités au plus haut niveau politique. Nous avons eu le privilège d'entendre les déclarations de 176 orateurs. Parmi eux se trouvaient 16 chefs d'État, 1 prince héritier, 14 premiers ministres, 16 premiers ministres adjoints et ministres des affaires étrangères, 111 ministres des affaires étrangères, 4 autres ministres et 12 chefs de délégation.

Une coutume bien établie veut que l'on fournisse des statistiques à la fin du débat général, néanmoins je voudrais vous inviter à ne pas considérer ces chiffres comme s'il s'agissait de simples «éléments de procès-verbaux», mais plutôt de les prendre comme étant le témoignage éclatant du caractère universel de notre Organisation. Et quant aux critiques qui ont tendance à considérer que le débat général n'est qu'une simple occasion de prononcer des déclarations générales, je pense que ces deux dernières semaines ont montré que les États Membres pouvaient s'engager dans un débat éloquent, vigoureux, centré et stimulant sur des questions d'intérêt mondial.

Peut-on faire mieux? Certainement, et il n'est donc pas surprenant que de nombreux orateurs aient souligné combien il était nécessaire de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et d'en rationaliser les méthodes de travail. Nous ne devrions épargner aucun effort pour permettre à l'Assemblée générale, ce parlement planétaire unique au monde, de mener ses activités de la façon la plus efficace, la plus pragmatique et la plus productive possible. Actuellement, le débat général est investi de nombreuses fonctions importantes, dont l'une est de fournir un baromètre précis de l'opinion mondiale notamment pour ce qui se rapporte à l'Organisation des Nations Unies. Si nous considérons ces 12 derniers jours sous cet angle, il serait justifié, je pense, de conclure que le baromètre est au beau.

Il y a seulement deux ans, précisément à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation, rappelons-nous, de gros nuages de désappointement et de déception s'amas-saient à l'horizon. L'Organisation était alors la cible de critiques très vives provenant de différents milieux et certains éprouvaient des doutes sur la capacité de l'Organisation à évoluer et à s'adapter au monde de l'après-guerre froide. Certes, les appels en faveur de la réforme n'ont pas manqué mais, en l'absence de tout projet réaliste, le fossé entre l'exhortation et l'action semblait difficile à combler.

Après avoir écouté attentivement les déclarations faites tout au long du débat, je suis convaincu qu'une évolution importante s'est fait jour dans les perceptions et les attitudes. En ce qui concerne la réforme, je crois que nous sommes sortis des sables mouvants du doute pour nous situer maintenant sur la terre ferme du possible.

La plupart des orateurs ont évoqué la question de la réforme et fait des observations sur le rapport du Secrétaire général (A/51/950) qui contient un programme précis de réforme des Nations Unies. Il s'agit d'une des questions les plus importantes abordées lors du débat général. À cet égard, il convient de signaler que les initiatives du Secrétaire général à cet égard ont été fort appréciées. Quasiment toutes les délégations ont accueilli avec satisfaction l'ensemble des initiatives proposées par le Secrétaire général et ont, dans le principe, souscrit à leur adoption.

Les délégations ont souligné le caractère global de ces réformes. Elles ont reconnu également la nécessité de veiller à ce que l'action du Secrétaire général pour transformer la direction et la structure de gestion de l'Organisation soit perçue comme une action concertée pour renforcer l'Organisation et lui permettre ainsi de mieux s'acquitter de sa mission à l'avenir plutôt que comme un simple exercice de réduction des coûts. En même temps, un certain nombre d'orateurs ont fait allusion au fait que certaines propositions de réforme exigeaient un examen plus approfondi. La nécessité de tenir compte des besoins et des aspirations de tous les États Membres a été soulignée tout comme la nécessité de consensus et de pleine participation.

L'accent placé par les États Membres sur la question de la réforme des Nations Unies, de façon globale ou détaillée, montre bien que les délégations reconnaissent qu'il convient d'agir rapidement en la matière. Le débat a très clairement mis en évidence le fait que les États Membres souhaitent agir rapidement pour fournir au Secrétaire

général le mandat et les orientations dont il a besoin pour faire progresser son programme de réformes.

Il est très important de ne pas perdre l'élan insufflé et de faire en sorte que la forte volonté politique et l'engagement manifestés lors du débat général à l'égard du programme de réformes se traduise rapidement par des mesures concrètes prises par l'Assemblée générale.

Chacun est pleinement conscient de l'époque critique traversée actuellement par les Nations Unies. En joignant nos efforts nous pouvons réussir à mettre en place une Organisation plus efficace, plus viable et mieux préparée à affronter le nouveau millénaire. Pour atteindre cet objectif il nous faut nous laisser guider par la raison, la tolérance, et la détermination.

Le processus de réforme des Nations Unies ne serait pas complet s'il n'incluait pas le Conseil de sécurité. Le débat général a réaffirmé le large consensus en vertu duquel la réforme de cet organe revêt une grande importance, aussi bien pour son fonctionnement que pour sa légitimité. À cet égard, les avis exprimés ont porté essentiellement sur un élargissement du Conseil qui tienne compte d'une représentation équitable des nouvelles réalités et des intérêts de différentes régions. De nombreuses délégations ont également souligné la nécessité de démocratiser le Conseil de sécurité et d'accroître la transparence de ses procédures et de ses méthodes de travail.

En outre, il a été majoritairement reconnu que la réforme du Conseil de sécurité constitue une question clef pour l'Organisation des Nations Unies et qu'elle exige une décision bien réfléchie et bien équilibrée.

La nécessité impérieuse d'assainir la situation financière des Nations Unies est considérée par une grande majorité des États Membres comme un préalable à une réforme réussie de l'Organisation. La question des difficultés financières persistantes de l'ONU a constitué une note pessimiste au débat général. J'ai enregistré les appels pressants aux pays ayant des arriérés pour qu'ils assument leurs obligations juridiques et s'acquittent de leur dû à l'égard de l'Organisation. En même temps, il a été souligné que le moment est venu d'adopter un nouveau barème des contributions, fondé sur des principes concertés reflétant la capacité des États Membres à faire face à leurs obligations financières. Le processus de réforme sera grandement facilité si nous parvenons cette année à une décision de consensus sur cette question importante.

Il est très significatif, en cette période de renouvellement et de transformation, que les États Membres aient manifesté leur pleine confiance en l'Organisation et aient réaffirmé ses objectifs essentiels : maintenir la paix et la sécurité internationales, renforcer la coopération au développement, renforcer le rôle du droit international, promouvoir et encourager le respect des droits de l'homme et fournir une aide humanitaire.

Le débat général a montré que la communauté internationale continue à faire porter ses efforts sur le règlement des problèmes les plus aigus auxquels l'humanité est confrontée. La situation existant dans les zones instables est toujours source de préoccupation pour les États Membres. Les conflits du Moyen-Orient et de la région des Grands Lacs en Afrique, d'Asie centrale et des Balkans sont particulièrement inquiétants. L'internationalisation de problèmes tels que le terrorisme, le trafic des drogues, le blanchiment de l'argent, la corruption, le trafic illicite d'armes, la pollution ont également été au centre du débat.

La façon dont le débat s'est déroulé permet de conclure que ces questions et d'autres pourront être réglées par l'application d'une politique résolue de désarmement, qu'il s'agisse des armes de destruction massive ou des armes classiques, la promotion du développement durable, le renforcement du mécanisme régissant les droits de l'homme et l'orientation progressive des activités de maintien de la paix vers une diplomatie préventive.

Sur le plan politique, une nette tendance s'est dégagée en faveur de la prévention plutôt que vers le rétablissement ou le maintien de la paix. L'accent a été mis sur la présence préventive de troupes ou leur déploiement rapide pour éviter l'aggravation des hostilités ainsi que sur le rétablissement de la paix après les conflits afin d'empêcher les crises de se reproduire.

La promotion du progrès économique et social, l'élimination de la pauvreté, les moyens de permettre l'accès le plus large possible à l'économie mondiale, l'intégration et la coopération régionales ont occupé, à juste titre, une place prédominante dans le débat général.

Il a été clairement souligné que le processus de mondialisation, qui comporte aujourd'hui autant d'opportunités que de dangers pour les États Membres devra aboutir à une approche de plus en plus intégrée du développement et doit profiter à toutes les nations. Les obstacles qui sont maintenus pour empêcher l'accès aux marchés étrangers et les

pratiques discriminatoires et protectionnistes qui caractérisent les échanges internationaux doivent être éliminées pour que le libre-échange devienne une réalité.

La croissance soutenue et le développement durable doivent demeurer l'un des principaux objectifs mondiaux. Certains problèmes subsistent, tels que le manque d'eau potable, les menaces à la diversité biologique, la réduction de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète, la baisse de la capacité de production des sols et la désertification. Une croissance soutenue est essentielle si l'on veut assurer le développement économique et social de tous les pays. Sa promotion, grâce à la lutte pour l'élimination de la pauvreté, de la faim et de l'analphabétisme, permettra d'améliorer les conditions de vie des individus.

Le débat général a également reflété le soutien à la promotion des droits de l'homme, à la démocratisation et la conduite avisée des affaires publiques, ainsi qu'à la promotion de la femme et à la protection des droits de l'enfant et des personnes appartenant à des minorités. La nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines a été soulignée par de nombreux orateurs. Aussi devons-nous protéger la philosophie de la Charte des Nations Unies et développer plus avant le rôle de l'Organisation dans les domaines économique et social.

Il nous incombe aussi de préserver l'esprit de coopération et l'engagement politique d'un niveau élevé qui a été manifesté au cours du débat général. Il conviendrait que nous dirigions les travaux futurs de la plénière et des grandes commissions de telle sorte que cet esprit et cet engagement se reflètent dans le processus de prise de décisions. L'Organisation est le résultat quasi exclusif de ce que nous voulons et de ce que nous faisons. C'est à nous qu'il appartient de décider du type d'organisation que nous voulons pour le futur.

Pour terminer, je voudrais remercier les représentants des États Membres qui ont participé au débat pour leur

coopération et pour le soutien qu'ils ont apporté à la présidence. Cette coopération nous a permis de commencer les réunions plénières à l'heure, et de conclure le débat général dans les délais prévus. Nous avons pu utiliser au mieux les services de conférences ainsi que les contributions nationales allouées à notre Organisation, une exigence à laquelle nous ne devons jamais déroger. Je continuerai à faire appel à la coopération des États Membres pour la suite des travaux de la session, afin que nous puissions conclure nos travaux dans les délais prévus.

Je suis par ailleurs heureux d'indiquer qu'au cours des trois dernières semaines j'ai noté que davantage de femmes parmi les représentants ont participé à nos délibérations. Cela a permis d'assurer une représentation plus équilibrée à nos réunions.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 9 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Communication**

J'informe les représentants qu'en ce qui concerne le point 157 de l'ordre du jour intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions», une liste officielle des mesures et propositions résumant les principales actions et recommandations présentées dans le rapport du Secrétaire général a été établie par le Secrétariat. Cette liste officielle est disponible, à ce jour, en langue anglaise uniquement, et a été distribuée aux délégations dans la salle de l'Assemblée générale.

Je voudrais une fois de plus insister sur le fait qu'il s'agit là d'un document informel, et que c'est la raison pour laquelle il n'est disponible qu'en langue anglaise.

*La séance est levée à 17 h 55.*